



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 29 juin 2023 à 18 heures
Procès-verbal

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 29 juin 2023, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée à domicile par envoi dématérialisé le 23 juin 2023 et affichée le 23 juin 2023. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT (jusqu'à la délibération n°5), Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Constance BONDUELLE, Céline MADROLLES (à partir de la délibération n°2), Catherine MENGUY, Nadia NEZLIOUI, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN (à partir de la délibération n°2), Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Joël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°34), Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MERCIER (jusqu'à la délibération n°6), Martial REBEYROL, Justine SINGEOT (jusqu'à la délibération n°45), Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Pierre GUILLET, Mélanie CELEGATO, Béatrice FOURNIER, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU (jusqu'à la délibération n°20), Jean-Marie VOLLOT, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ, Fabrice ARCHAMBAULT, Alain MAZE

Absents : Evelyne SEGUIN, Céline MADROLLES (jusqu'à la délibération n°1), Urbain N'TARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Excusés : Denis POYET, Renaud METTRE (jusqu'à la délibération n°1), Alexia FRANQUES, Marcella MICHEL (à partir de la délibération n°46), Nadine MOREAU (à partir de la délibération n°21)

Pouvoirs :

Yann GALUT donne pouvoir à Jean-Louis SALAK (à partir de la délibération n°6)
Marie-Christine BAUDOIN donne pouvoir à Didier PRUDENT
Bernadette GOIN-DEMAY donne pouvoir à Bernard DUPERAT
Christine CHEZE-DHO donne pouvoir à Mme la Présidente
Olivier CABRERA donne pouvoir à Sakina ROBINSON
Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Marc STOQUERT
Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT
Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI
Hugo LEFELLE donne pouvoir à Constance BONDUELLE
Renaud METTRE donne pouvoir à Céline MADROLLES (à partir de la délibération n°2)
Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Catherine PALLOT
Alain BOUQUIN donne pouvoir à Marie-Hélène BIGUIER (jusqu'à la délibération n°1)
Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI
France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY
Joël ALLAIN donne pouvoir à Régis MAUTRE (à partir de la délibération n°35)
Philippe MOUSNY donne pouvoir à Martial REBEYROL
Philippe MERCIER donne pouvoir à Ludwig SPETER-LEJEUNE (à partir de la délibération n°7)
Justine SINGEOT donne pouvoir à Elisabeth POL (à partir de la délibération n°46)
Marcella MICHEL donne pouvoir à Justine SINGEOT (jusqu'à la délibération n°45)
Christian JOLY donne pouvoir à Nicole HUBERT
Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Eric LE PAVOUX
Franck BRETEAU donne pouvoir à Gérard SANTOSUOSSO (à partir de la délibération n°21)
Nadine MOREAU donne pouvoir à Franck BRETEAU (jusqu'à la délibération n°20)
Christine DAGAUD donne pouvoir à Jean-Marie VOLLOT

M. STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures.

- 44 présents -

Mme FELIX :

S'il vous plaît, je vais vous demander de prendre place pour que nous puissions commencer. Merci de vous asseoir et de prêter attention pour que je puisse indiquer les excuses et pouvoirs et que nous puissions commencer. Merci. C'est un Conseil qui promet d'être dense que nous allons avoir ce soir. Je vous remercie par avance pour votre patience et votre assiduité tout au long de ce Conseil. Conseil exceptionnel à plusieurs titres et d'abord parce que nous y accueillons de nouveaux membres, pour des raisons heureuses ou moins heureuses, mais quoi qu'il en soit, c'est avec le même plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Jean-Marie VOLLOT et à Fabrice ARCHAMBAULT au sein de ce Conseil. Nous allons commencer notre Conseil, évidemment, en reconstituant le Bureau Communautaire et vous allez être amenés à voter dans quelques instants. Conseil exceptionnel, je ne sais pas s'il le sera, mais c'est la première occasion que nous avons de solliciter deux syndicats d'intercommunalité dont nous sommes membres : le Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Yèvre et le Syndicat Intercommunal de l'Auron et de ses Affluents - je n'ai pas le vocable exact, mais l'idée est là - à qui nous avons demandé de venir nous tenir informés, on pourrait dire nous rendre compte, mais au moins nous tenir informés des contrats qu'ils viennent d'adopter ou qu'ils sont en passe d'adopter sur l'évolution des rivières et qu'ils passent en notre nom, puisqu'un certain nombre de délégués de l'Agglomération siège dans ces syndicats. Et puis, Conseil au cours duquel nous nous doterons d'un certain nombre d'outils qui devraient nous permettre d'être efficaces, réactifs, sur des sujets nouveaux, notamment l'aménagement commercial mais aussi nos capacités d'aménagement avec la création de deux sociétés pour l'aménagement commercial et pour l'aménagement général. Et aussi, la nomination de nos délégués dans les sociétés de production photovoltaïque sur lesquelles nous avons déjà eu l'occasion de débattre. Voilà, un certain nombre de sujets que nous aurons à aborder ensemble. Il y en a évidemment de très nombreux autres, comme vous le savez et comme vous le verrez très prochainement. Donc, je vous remercie de votre présence en cette fin d'année. Je vous remercie que nous démontrions ensemble que, quand la République s'organise et qu'elle sait débattre, elle est capable d'avancer, ensemble. Merci à vous tous.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 mars 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme la Présidente soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 mars 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Installation de M. Jean-Marie-VOLLOT en qualité de Conseiller Communautaire représentant la Commune de La Chapelle-Saint-Ursin en remplacement de M. Yvon BEUCHON. Installation de M. Fabrice ARCHAMBAULT en qualité de Conseiller Communautaire représentant la Commune de Morthomiers en remplacement de M. Daniel GRAVELET. Information du Conseil Communautaire

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de l'installation de M. Jean-Marie VOLLOT en qualité de Conseiller Communautaire représentant la Commune de La Chapelle-Saint-Ursin ;
- de prendre acte de l'installation de M. Fabrice ARCHAMBAULT en qualité de Conseiller Communautaire titulaire et de Mme Élisabeth MORCHOINE en qualité de Conseillère Communautaire suppléante, représentants la Commune de Morthomiers.

Interventions

Mme FELIX :

Je vous invite à prendre acte de l'installation de Jean-Marie VOLLOT, Maire de La Chapelle-Saint-Ursin, comme Conseiller Communautaire représentant la Commune de La Chapelle-Saint-Ursin dans notre assemblée et de prendre acte de l'installation de Fabrice ARCHAMBAULT, Maire de Morthomiers, comme Conseiller Communautaire titulaire et Mme Élisabeth MORCHOINE, Conseillère Communautaire suppléante, pour représenter la commune de Morthomiers. Petit codicille pour ceux qui l'auraient oublié : les communes qui n'ont qu'un seul représentant à l'Agglomération ont des Conseillers suppléants, ce qui n'est pas le cas des communes qui ont plusieurs délégués dans notre assemblée.

Voilà. Je vous demande de prendre acte. Ils vont se lever dans un instant parce qu'ils vont venir là. Donc, ils ne vont pas tarder à se lever. Bienvenue à vous, bien sûr.

**- Arrivée de Mme MADROLLES et M. BOUQUIN -
- 46 présents -**

2. Élection de nouveaux Vice-Présidents en remplacement de M. Yvon BEUCHON et de M. Daniel GRAVELET - Élection d'un Membre du Bureau en remplacement de M. MAZE

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de décider que les candidats aux postes de Vice-Présidents occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants ;
- de procéder, par vote à bulletin secret, à l'élection du 6^{ème} Vice-Président ;
- de procéder, par vote à bulletin secret, à l'élection du 11^{ème} Vice-Président ;
- de décider que le candidat au poste de Membre du Bureau occupera, dans l'ordre du tableau, le dernier rang des Membres du Bureau ;
- de procéder, par vote à bulletin secret, à l'élection du 5^{ème} Membre du Bureau.

ÉLECTION DU SIXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Jean-Marie VOLLOT

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne64
- À déduire bulletins nuls1
- À déduire bulletins blancs2
- Total des Bulletins nuls et blancs3
- Suffrages exprimés61
- Majorité absolue31

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Marie VOLLOT	61	Soixante et un

M. Jean-Marie VOLLOT ayant obtenu la majorité absolue avec 61 voix, est proclamé 6^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ÉLECTION DU ONZIÈME VICE-PRÉSIDENT

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Alain MAZE

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne64
- À déduire bulletins nuls2
- À déduire bulletins blancs5
- Total des Bulletins nuls et blancs7
- Suffrages exprimés57
- Majorité absolue29

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Alain MAZE	57	Cinquante-sept

M. Alain MAZE ayant obtenu la majorité absolue avec 57 voix, est proclamé 11^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Après les votes à bulletin secret, le tableau des Vice-Présidents de Bourges Plus se compose comme suit :

Vice-Président(e)s	Fonction
Yann GALUT	1 ^{er} Vice-Président
Richard BOUDET	2 ^{ème} Vice-Président
Jean-Louis SALAK	3 ^{ème} Vice-Président
Marie-Christine BAUDOUIN	4 ^{ème} Vice-Présidente
Gérard SANTOSUOSSO	5 ^{ème} Vice-Président
Jean-Marie VOLLOT	6 ^{ème} Vice-Président
Patrick BARNIER	7 ^{ème} Vice-Président
Bernard DUPERAT	8 ^{ème} Vice-Président
Bernadette GOIN-DEMAY	9 ^{ème} Vice-Présidente
Bruno FOUCHET	10 ^{ème} Vice-Président
Alain MAZE	11 ^{ème} Vice-Président
Stéphane GARCIA	12 ^{ème} Vice-Président
Denis POYET	13 ^{ème} Vice-Président
Corinne LEFEBVRE	14 ^{ème} Vice-Présidente
Évelyne SEGUIN	15 ^{ème} Vice-Présidente

ÉLECTION DU CINQUIÈME MEMBRE DU BUREAU

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Fabrice ARCHAMBAULT

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne64
- À déduire bulletins nuls/
- À déduire bulletins blancs14
- Total des Bulletins nuls et blancs14
- Suffrages exprimés50
- Majorité absolue26

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Fabrice ARCHAMBAULT	50	Cinquante

M. Fabrice ARCHAMBAULT ayant obtenu la majorité absolue avec 50 voix, est proclamé 5^{ème} Membre du Bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Après les votes à bulletin secret, le tableau des Membres du Bureau de Bourges Plus se compose comme suit :

Membre du Bureau	Fonction
Stéphane HAMELIN	1 ^{er} Membre du Bureau
Catherine PALLOT	2 ^{ème} Membre du Bureau
Marc STOQUERT	3 ^{ème} Membre du Bureau
Christine CHEZE-DHO	4 ^{ème} Membre du Bureau
Fabrice ARCHAMBAULT	5 ^{ème} Membre du Bureau

Interventions

Mme FELIX :

Peut-être que cela vous a paru étrange, mais nous allons élire deux nouveaux Vice-Présidents en remplacement d'Yvon BEUCHON et de Daniel GRAVELET. Et après en avoir discuté avec les uns les autres, nous avons convenu que nous proposerions à votre vote, puisque c'est vous qui délibérez, qu'Alain MAZE, qui était membre du Bureau, devienne l'un de ces vice-présidents, laissant sa place, au Bureau, à Fabrice ARCHAMBAULT. Pour cela, il a fallu qu'Alain MAZE démissionne du Bureau, ce qui explique qu'il est là-bas tout au fond, puisqu'il n'est plus membre du Bureau. Et ce qui explique aussi qu'on ait trois votes à faire.

Donc, je vous demande d'abord de décider que les candidats au poste de Vice-Présidents occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants, autrement dit le 6^{ème} Vice-Président et le 11^{ème} Vice-Président. Que nous procédions, par vote à bulletin secret, c'est une obligation, à l'élection du 6^{ème} Vice-Président, on va y venir, puis à l'élection du 11^{ème} Vice-Président. De décider que le candidat au poste de membre du Bureau occupera, dans l'ordre du tableau, le dernier rang des membres du Bureau et de procéder, par vote à bulletin secret, à l'élection du 5^{ème} membre. Je pense que je peux vous proposer de voter sur l'architecture de notre délibération. Ensuite, on fait les votes un par un, c'est cela ? Voilà. Donc, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Nous passons maintenant à des votes à bulletin secret. Pour le poste de 6^{ème} Vice-Président, je vous propose la candidature de Jean-Marie VOLLOT. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je vous invite à prendre le petit bulletin qui est devant vous et à inscrire le nom de Jean-Marie VOLLOT, avec deux « L », je vérifie à chaque fois, si vous votez pour lui et sinon de laisser le bulletin blanc. Si vous avez un pouvoir, vous mettez deux bulletins dans l'urne.

- déroulement du vote -

Alors, il nous faudrait deux scrutateurs s'il vous plaît. Si tu veux bien, Frédérique (SOULAT), tu es tout près. Et Mme POL ? Merci.

- dépouillement du vote -

Alors, nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64. Un bulletin nul et 2 bulletins blancs. Suffrages exprimés : 64. Majorité absolue : 33. Jean-Marie VOLLOT a obtenu 61 voix. Il est donc élu 6^{ème} Vice-Président. Jean-Marie, je te propose de venir t'installer par ici.

Je vous propose maintenant de procéder à l'élection du 11^{ème} Vice-Président, et pour ce poste, je vous propose la candidature d'Alain MAZE. Même chose, si vous avez des pouvoirs, vous votez deux fois.

- déroulement du vote et dépouillement -

Donc, Alain MAZE, 64 bulletins trouvés dans l'urne. Déduire 2 nuls, 5 blancs. Suffrages exprimés : 57. Majorité absolue : 29. M. MAZE a obtenu 57 voix ; il est donc élu 11^{ème} Vice-Président.

Nous élisons maintenant le membre du Bureau et je vous propose la candidature de Fabrice ARCHAMBAULT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Les choses sont faites dans les formes.

- déroulement du vote -

3. Commissions diverses - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) - Sociétés - GIP - Associations et Organismes divers - Enseignement Supérieur - Désignation des représentants de Bourges Plus - Modifications

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de procéder aux désignations listées dans la délibération par vote à main levée ;
- de désigner les représentants de Bourges Plus.

Interventions

Mme FELIX :

Si vous le voulez bien, pendant que nous procédons au vote, nous pouvons passer au moins les deux délibérations suivantes qui sont, elles aussi, des ajustements de représentation dans différentes instances dans lesquelles nous avons des délégués de l'Agglomération. Donc, la première vous a été remise complétée sur table. Il nous manque éventuellement un délégué suppléant à la Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics qui était pressenti comme étant un représentant de Morthomiers. Je ne sais pas, Fabrice, si vous avez une proposition à nous faire. On complétera ultérieurement, ce n'est pas très grave. Est-ce que quelqu'un souhaite que nous procédions à bulletin secret sur l'une ou l'autre de ces représentations ? Donc, si personne ne demande de vote à bulletin secret, je vous propose que nous votions à main levée. Y a-t-il des votes contre pour ces différentes représentations, sur la première délibération des commissions. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

4. Commissions communautaires thématiques - Commission Habitat, PRU, Cœur de Ville, Gens du Voyage, Économie Circulaire et Déchets. Commission Cohésion Communautaire, Action Sociale, Santé, Politique de la Ville, Usages Numériques. Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames verte et noire, Mobilité et voirie, Plan vélo. Représentation de la Commune de La Chapelle-Saint-Ursin et de Morthomiers - Modifications

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de voter à main levée pour la désignation de deux nouveaux membres de la Commission Habitat, PRU, Cœur de Ville, Gens du Voyage, Économie circulaire et Déchets ;
- de voter à main levée pour la désignation d'un nouveau membre de la Commission Cohésion Communautaire, Action Sociale, Santé, Politique de la Ville et Usages Numériques ;
- de voter à main levée pour la désignation d'un nouveau membre de la Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames verte et noire, Mobilité et voirie, Plan vélo ;
- de désigner M. Jean-Marie VOLLOT, membre de la Commission Habitat, PRU, Cœur de Ville, Gens du Voyage, Économie circulaire et Déchets, au titre de la commune de La Chapelle-Saint-Ursin, en remplacement de M. Yvon BEUCHON ;
- de désigner M. Alain THOMAS, membre de la Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames verte et noire, Mobilité et voirie, Plan vélo, au titre de la commune de La Chapelle-Saint-Ursin, en remplacement de M. Jean-Marie VOLLOT ;
- de désigner M. Fabrice ARCHAMBAULT, membre de la Commission Habitat, PRU, Cœur de Ville, Gens du Voyage, Économie circulaire et Déchets, au titre de la commune de Morthomiers, en remplacement de M. Daniel GRAVELET ;
- de désigner Mme Sandrine LEZIAN, membre de la Commission Cohésion Communautaire, Action Sociale, Santé, Politique de la Ville et Usages Numériques, au titre de la commune de Morthomiers, en remplacement de M. Daniel GRAVELET.

Interventions

Mme FELIX :

Nous avons une deuxième délibération qui n'est pas pour les instances extérieures mais pour les commissions internes à l'Agglomération. Là aussi, on corrige en fonction des évolutions des Conseils Municipaux, sur proposition des communes de La Chapelle-Saint-Ursin et de Morthomiers. Est-ce que vous acceptez de voter à main levée ? Pas d'avis contraire. À ce moment-là, je vous propose d'adopter les désignations qui sont prévues dans cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

5. Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et à la Présidente – Modifications de la délibération n° 1 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver pour les procédures en cours et celles à venir les modifications de la délibération n° 1 du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, elle-même modifiée par la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 9 septembre 2020, par la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020, par la délibération n° 1 du Conseil Communautaire du 17 juin 2021 et par la délibération n° 1 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023.

Interventions

Mme FELIX :

Je continue avec la délibération suivante qui corrige les délibérations précédentes en matière de transmission de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau communautaire ou à la Présidente. Cela fait suite, ou cela anticipe, la création de la centrale d'achat intercommunale sur laquelle nous délibérerons tout à l'heure. Et cela doit permettre de rendre les procédés plus réactifs en transmettant du Bureau à la Présidente, à moi-même, la possibilité de prendre les décisions utiles. Donc, cela permet de la réactivité dans le fonctionnement de notre future centrale d'achat intercommunale. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie et je vais m'en arrêter là sur les délibérations que je passe rapidement pour que nous puissions reprendre plus formellement ensuite. M. GALUT me demande la parole.

M. GALUT :

Oui, Mme la Présidente, je voulais vous dire, à vous-même et à mes collègues, que je vais vous quitter dans 15 minutes parce qu'au vu de l'actualité dramatique que nous connaissons nationalement et des conséquences locales, j'ai une réunion à 19h15 avec la Police Municipale pour préparer la soirée en liaison avec la Police Nationale. Donc, je vous prie de m'excuser de quitter le Conseil Communautaire. Ce n'était pas prévu.

- dépouillement du vote pour le 5^e Membre du Bureau -

Alors, nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64. Bulletins blancs : 14 ; 50 suffrages exprimés. Majorité absolue : 26. Fabrice ARCHAMBAULT a obtenu 50 voix ; il est donc élu 5^{ème} Membre du Bureau. Merci Fabrice.

Voilà, je tiens à féliciter les nouveaux membres du Bureau et surtout à les remercier, par avance, d'avoir accepté cette responsabilité intercommunale parce qu'être membre du Bureau intercommunal, c'est une responsabilité, c'est du boulot. Donc, merci à chacun d'entre vous d'avoir accepté cette responsabilité.

Les arrêtés de délégation sont prêts. Ils n'attendaient que votre vote. Je confierai à Jean-Marie VOLLOT une délégation sur les services et usages numériques, qui était la délégation de Daniel GRAVELET. Délégation qui, aujourd'hui, nous invite ou nous ouvre sur les questions de cybersécurité à l'échelle de nos organisations. Jean-Marie complétera cette délégation par une délégation au Plan Intercommunal de Sauvegarde qui est un plan que nous avons désormais l'obligation d'établir en lien avec les communes. Merci Jean-Marie.

Alain MAZE reprendra la délégation d'Yvon BEUCHON aux déchets ménagers et assimilés, une délégation importante, vous le savez, lourde, et qui, du coup, le conduit -et vous en avez délibéré à l'instant-, à siéger en notre nom à la Société Publique Locale Tri Berry Nivernais qui est installée aux Quatre Vents. Alain reste, à mes côtés, coprésident de la Conférence des Maires. Je lui ai demandé de bien vouloir continuer d'assumer cette responsabilité. Et il a aussi la délégation incendie.

Fabrice ARCHAMBAULT prendra le relais d'Alain MAZE sur la délégation des services aux communes pour réfléchir à l'ensemble des propositions que l'Agglomération peut faire en soutien aux communes, là où elle peut être utile auprès des communes. Une illustration d'actualité, c'est la création de la centrale d'achat intercommunale que nous avons délibérée à la suite d'un travail qui avait été animé par Alain. Donc, je confie aussi à Fabrice la responsabilité d'être l'animateur de cette centrale d'achat intercommunale et, plus largement, de notre politique d'achat. C'est un dossier sur lequel nous avons encore à faire par rapport à la feuille de route que nous nous étions donnés. Donc, Fabrice pourra nous aider en ce sens.

Et pour terminer le panorama, j'ai complété les délégations confiées à Christine CHEZE-DHO d'une délégation sur l'économie circulaire qui faisait partie du portefeuille d'Yvon BEUCHON mais il nous a semblé plus pertinent de la resituer auprès d'une élue qui travaille sur le lien avec les entreprises puisque Christine a une délégation sur le commerce, l'artisanat et l'économie sociale et solidaire. Il y a donc une cohérence à ce qu'elle puisse animer cette délégation. Le jeu de chaises musicales que vous venez de valider dans les deux délibérations que l'on a passées pendant le vote découle, finalement, de cette organisation sur laquelle on a travaillé ensemble. Encore une fois, merci à vous tous.

Je passe au deuxième temps de notre Conseil qui, formellement, doit être hors Conseil puisque nous faisons intervenir des personnes qui ne sont pas délégués communautaires. C'est ce temps que je vous ai annoncé en début de notre réunion, de présentation par les 2 syndicats intercommunaux de rivières qui traversent, qui irriguent le territoire de l'Agglomération de Bourges, pour qu'ils nous disent où ils en sont dans les contrats qu'ils ont soit conclus, soit quasiment conclus et, finalement, en quoi ces contrats vont participer de la résilience du territoire par rapport aux questions liées à l'eau et aussi du retour au bon état de nos rivières. C'est un point absolument déterminant dans le monde dans lequel nous sommes, pour préserver la biodiversité mais aussi les fonctions hydrologiques des rivières et donc la capacité à nourrir nos sols, nos nappes et plus largement notre vie commune. Alors, je ne sais pas si vous vous êtes mis d'accord, à qui je passe la parole en premier. Donc, je passe la parole à M. MOREAU, Président du SIAB3A (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Auron et de leurs Affluents). Je salue l'animatrice de territoire du SIAB3A et Yvonne KUCEJ, élue de Plaimpied, qui est Vice-Présidente du SIAB3A et qui représente l'Agglomération, avec d'autres, dans ce syndicat. La parole est à vous. Puis, je passerai la parole aux représentants du SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre).

- Départ de M. GALUT -

- 45 présents -

19h09 - Suspension de séance

Mme la Présidente donne la parole à des représentants du SIAB3A et du SIVY pour présenter leurs contrats territoriaux.

19h49 - Reprise de la séance

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'instaurer la taxe annuelle sur les friches commerciales par application des taux de droit commun fixés à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième année d'imposition et 20 % à compter de la troisième année d'imposition ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à notifier cette délibération aux Services préfectoraux et à transmettre à l'administration fiscale, chaque année, avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par cette taxe.

Interventions

Mme FELIX :

Je reprends le dérouler de notre ordre du jour avec une délibération importante que nous vous proposons à l'échelle intercommunale : l'instauration de la taxe sur les friches commerciales à partir de 2024. L'intention est d'inviter les propriétaires de cellules commerciales vacantes depuis plus de deux ans à remettre leurs biens sur le marché. L'idée n'est pas de nous enrichir de cette taxe sur la vacance puisque l'objectif est que, finalement, elle n'ait plus d'assiette c'est-à-dire qu'il n'y ait plus de locaux à taxer. L'idée est bien de pouvoir inciter cette remise sur le marché, d'inciter peut-être aussi au dialogue avec nos services puisque nous avons un travail d'animation commerciale qui est en cours avec un animateur du commerce. Nous avons aussi un certain nombre de dispositifs pour faciliter l'installation des commerces dans le cœur de la Ville de Bourges et, à partir de tout à l'heure, dans le cœur de la Ville de Mehun-sur-Yèvre, puisque nous adopterons le programme « Petite Ville de Demain » à Mehun. Et nous avons aussi sur les extérieurs, à Saint-Doulchard, à Saint-Germain du Puy, sur Bourges, un certain nombre de cellules qui mériteraient sans doute de retrouver preneur. Donc, ce que je vous propose, c'est qu'on instaure cette taxe annuelle aux taux de droit commun, c'est-à-dire qu'on ne vous propose pas d'aller au-delà de ces taux de droit commun, et que vous m'autorisiez à présenter la liste des locaux susceptibles d'être concernés, travail à faire en lien avec les services fiscaux, pour que nous puissions instaurer cette taxe en 2024. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Mme POL.

Mme POL :

Oui, je trouve que cette taxation est une très bonne idée. Par contre, je me pose la question de savoir si, à un moment donné, puisque ces friches commerciales perdurent souvent très longtemps, il ne faudrait pas se dire : finalement, est-ce qu'on a besoin encore de commerces ? Et si, au bout de quelques années, personne n'a repris une friche, obliger les gens qui ont ce bâtiment en friche, éventuellement à le démolir et à le remplacer par des arbres. On peut aussi s'imaginer cela parce que je m'interroge, quand on parle de dynamiser le commerce, à un moment donné, à quel moment on se dit qu'on va arrêter de faire du commerce, parce que le problème est peut-être là. À un moment donné, je sais que je ne peux pas acheter dans tous les commerces de Bourges et des environs et beaucoup de gens sont comme cela. Donc, jusqu'où s'arrête l'utilité des commerces ? Et si on constate que, finalement, il y a des friches qui perdurent trop longtemps, il faudrait peut-être proposer ou aider ces propriétaires à démolir et à planter des arbres ou, je ne sais pas, des terrains de jeu pour les enfants, des choses comme cela. Voilà, c'était une idée.

Mme FELIX :

Merci pour votre réflexion qu'à certains points de vue, je partage. Il y a sans doute trop de surfaces commerciales dans notre agglomération et cela n'est ni vous ni moi qui le disons. Toutes les études montrent qu'on a un nombre de mètres carrés commerciaux dans cette agglomération au-delà de toute norme, ou de toute moyenne et de toute raison, sans doute. Vous le savez, nous avons fait un travail avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour commencer à mettre un terme à cette extension. Et je veux remercier en particulier les élus, ils sont là, de Saint-Germain du Puy qui ont fortement participé à cette réflexion. Nous sommes en train de travailler, d'ailleurs, sur toute la route de La Charité pour voir si nous devons aller plus loin, ou autrement, pour éviter que des terrains qui sont aujourd'hui vacants ne soient entièrement recouverts, à nouveau, de surfaces commerciales alors que, oui, on ne peut pas rentabiliser l'ensemble de ces surfaces. Pour autant, quelque part entre la rue Mirebeau, la rue d'Auron et la rue Bourbonnoux, je ne suis pas absolument convaincue qu'il faille démolir les maisons inscrites au patrimoine. Donc là, il y a bien une incitation à remettre sur le marché, sur laquelle nous devons nous entendre. Mais vous le savez bien, y compris dans les centres anciens, la question du linéaire commercial, et qui doit rester commercial, est une question qui reste une question ouverte. Voilà, je vous propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie et ainsi, nous donnons un signal intercommunal qui me paraît très intéressant. Merci.

**- Départ de M. MERCIER -
- 44 présents -**

7. Création d'une centrale d'achat communautaire

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la création d'une centrale d'achat intercommunale à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus ;
- d'approuver la convention d'adhésion à la centrale d'achat intercommunale ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires à la création de la centrale et à son exécution.

Interventions

Mme FELIX :

Nous vous proposons la création d'une centrale d'achat communautaire. Je vous le disais il y a un instant, c'est un dossier que suivra Fabrice ARCHAMBAULT mais que je vous présente aujourd'hui. Nous avons l'habitude, et vous avez l'habitude, de voir passer en Conseil Communautaire un certain nombre de délibérations concernant des groupements d'achat. Là, nous passons sur un dispositif un peu différent, plus souple et qui va permettre, sur différents types d'achat, bien sûr à l'Agglomération, bien sûr à la Ville de Bourges, c'était déjà le cas, au CCAS, mais à telle ou telle commune qui le souhaiterait, sur un achat pour lequel elle trouverait pertinent de confier la procédure d'achat à l'Agglomération, parce qu'elle va y gagner d'une façon ou d'une autre et que, peut-être, elle n'a pas l'interlocuteur de proximité avec lequel elle a envie de travailler, d'utiliser cette centrale d'achat intercommunale. Voilà la philosophie de cette délibération dont on espère qu'elle apportera de la capacité financière supplémentaire aux communes sur des achats, encore une fois, pour lesquels elles n'ont pas un interlocuteur local avec lequel elles ont l'habitude de travailler et envie de travailler. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. On a de la chance parce qu'on délibère en musique ce soir.

8. Modification des statuts de Territoires Développement

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser le représentant de la Communauté d'Agglomération à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM Territoires Développement à voter favorablement les résolutions relatives à l'augmentation de capital en numéraire réservée au profit de la communauté de communes d'Écueillé-Valençay et proposées en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Interventions

Mme FELIX :

Nous vous présentons une modification des statuts de Territoires Développement, une société d'économie mixte régionale qui gère du patrimoine immobilier, notamment industriel ou d'entreprise de façon générale. Nous en sommes membres ; c'est Yann GALUT qui nous y représente. Cette société d'économie mixte fait évoluer ses statuts en fonction de ses projets. Donc, nous vous demandons d'approuver l'évolution qui nous est proposée et qui concerne, en fait, la Communauté de communes d'Écueillé-Valençay. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

9. Délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire - Compte-rendu depuis le Conseil Communautaire du 16 mars 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication des délibérations du Bureau Communautaire prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 16 mars 2023 (Bureaux Communautaires du 23 mars et du 4 mai 2023).

Interventions

Mme FELIX :

Vous devez prendre connaissance et prendre acte des délibérations du Bureau depuis notre dernier Conseil Communautaire. Est-ce qu'il y a des questions sur ces délibérations ? La plus significative étant sans doute le contrat que nous avons passé avec la société publique locale de Tri Berry Nivernais dont on parlait tout à l'heure et où Alain MAZE va nous représenter. Pas de problème ?

10. Décisions de la Présidente agissant par délégation du Conseil Communautaire : compte-rendu et Marchés conclus entre 40 000 € HT et 215 000 € HT pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat : information du Conseil Communautaire

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication des décisions de la Présidente prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 16 mars 2023 ;
- de prendre acte de l'information sur les marchés conclus entre 40 000 € HT et 215 000 € HT, pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat, depuis la séance du Conseil Communautaire du 16 mars 2023.

11. Adhésion au CNER (Fédération des Agences d'Attractivité, de Développement et d'Innovation) - Convention

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au CNER pour 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Interventions

Mme FELIX :

Je poursuis en prenant le relais de Yann GALUT sur notre adhésion au CNER, une association qui fédère les agences d'attractivité, de développement et d'innovation et nous avons un intérêt à échanger de l'information avec cette association. Donc, je vous propose que nous y adhérons. Pas de difficultés ? Je n'en vois pas.

12. Convention Trophées des Entreprises du Cher - Créateur d'Avenir 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention relative à la participation de Bourges Plus aux trophées des Entreprises du Cher - Créateurs d'avenir ;
- d'approuver le versement de la somme de 13 080 € TTC nécessaire à la participation de Bourges Plus aux trophées des créateurs d'avenir ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

Interventions

Mme FELIX :

Nous vous proposons de renouveler notre participation aux Trophées des Entreprises du Cher organisé par le groupe Centre France, le Berry Républicain, et qui permet d'animer la vie économique locale chaque année. Nous sommes un des partenaires de cette manifestation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil Régional. Y a-t-il des difficultés ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

13. Subvention 2023 - Club des Créateurs Repreneurs d'Entreprises du Cher (CCREC)

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder une subvention de 3 600 € à l'association Club des Créateurs Repreneurs d'Entreprises du Cher (CCREC) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subvention et tous documents se rapportant à cette subvention.

Interventions

Mme FELIX :

Suit toute une série de propositions de subventions à des associations qui animent aussi l'économie locale et qui accompagnent les entreprises, notamment dans leur phase de création. Le Club des Créateurs Repreneurs d'Entreprises, pour lequel je vous propose une subvention de 3 600 €. Vous avez dû avoir en pièce annexe les comptes-rendus d'activité de cette association. Pas de difficultés ? Je n'en vois pas.

14. Subvention 2023 - Association Solen Angels

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 19 000 € à l'Association SOLen ANGELS ;
- d'approuver la convention de subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subvention et tous documents se rapportant à cette subvention.

étant précisé que Mme ROBINSON ne prend pas part au vote.

Interventions

Mme FELIX :

Avec l'association Solen Angels qui est une couveuse et qui permet d'accompagner, de « couvrir » les toutes jeunes entreprises pour leur permettre ensuite de se développer, en proposant une subvention de fonctionnement de 19 000 €. Pas de difficultés ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

15. Subvention 2023 - Association Initiative Cher

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 23 000 € à l'Association Initiative Cher ;
- d'approuver la convention de subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subvention et tous documents se rapportant à cette subvention.

Interventions

Mme FELIX :

Initiative Cher est une association située dans nos bureaux, puisqu'elle est au premier étage du bâtiment Lahitolle. C'est une association qui fait des prêts d'honneur aux entreprises. Nous travaillons beaucoup avec elle et nous vous proposons une subvention de 23 000 €. Pas de difficultés ? Je n'en vois pas. Oui ?

M. SANTOSUOSSO :

Pardon, est-ce qu'on a toujours des rapports d'activités, de toutes ces associations ?

Mme FELIX :

Oui et, normalement, je pense qu'ils vous ont été apportés en pièce jointe. Donc, vous devez avoir, dans les documents annexes, l'ensemble des bilans d'activité de ces associations qui font un véritable travail d'accompagnement et d'animation sur le territoire. Initiative Cher a accompagné 17 créations d'entreprise pour 32 emplois, 8 reprises d'entreprises pour le maintien de 47 emplois et l'accompagnement d'une entreprise en croissance pour, là aussi, un emploi. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

16. Subvention 2023 - Association BGE Cher

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'Association BGE CHER ;
- d'approuver la convention de subvention correspondante ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents se rapportant à cette subvention.

Interventions

Mme FELIX :

La BGE est, elle aussi, une association qui a deux localisations sur notre territoire. Une, place Planchat, et l'autre, avenue de la Libération. Elle est hébergée dans le Pôle tertiaire Libération, propriété de l'Agglomération, où elle a un espace de coworking et où elle anime des dispositifs portés par d'autres partenaires, notamment l'État, sur l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Avec Initiative Cher et avec EGEE que nous verrons tout à l'heure, elles ont accompagné en termes d'expertise et d'appui en expertise, le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée que porte l'Agglomération. Pour BGE, nous vous proposons une subvention de 5 000 € pour cette année. Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais dans un des magazines « d'En Commun », nous avons présenté les lauréats des talents des cités. Je crois que c'est le label que donne la BGE pour notre territoire. Vous pourrez vous y reporter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

17. Subvention 2023 - Association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder une subvention de 3 800 € à l'Association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) dans le cadre de ses actions vers les porteurs de projet de l'Agglomération ;
- d'approuver la convention de subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer, ainsi que tous documents se rapportant à cette subvention.

Interventions

Mme FELIX :

L'association EGEE est une association d'anciens cadres du milieu de l'entreprise qui mettent leur expertise au service de porteurs de projets. Ils ont deux missions : l'accompagnement, bien sûr, classique des porteurs de projets mais ils ont aussi une mission d'accompagnement de chefs d'entreprise en situation de fragilité économique pour leur permettre, dans un dialogue entre pairs ou entre anciens pairs, de les accompagner dans des passes un petit peu difficiles. Voilà, dans un dispositif ad hoc précis. Nous vous proposons une subvention à hauteur de 3 800 €. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

18. Subvention 2023 - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique)

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'ADIE ;
- d'approuver la convention de subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subvention et tous documents se rapportant à cette subvention.

Interventions

Mme FELIX :

Et enfin, l'ADIE, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique, est cette association qui cherche à solvabiliser les micros projets de porteurs de projets, avec des prêts d'honneurs parfois sur des montants extrêmement faibles, plus faibles que ceux de Cher Initiative. C'est 1 000 €, 2 000 €, 3 000 € pour lancer une petite activité et souvent sortir d'une économie informelle un certain nombre de projets et permettre à des personnes d'atteindre des niveaux de revenus qui les sortent de la pauvreté et de la précarité.

L'ADIE, avec la BGE, est aussi porteuse d'un projet intéressant sur lequel vous pouvez faire de la communication, le projet de pépinière de commerces qui s'installera, qui ouvrira une boutique pour lancer des projets commerçants sur une cellule du centre Avaricum, d'une part -ce projet est très suivi par Christine CHEZE-DHO- et autre projet très suivi par Christine et Catherine PALLOT, sur des projets de cuisine c'est-à-dire, là aussi, de rendre solvables et de structurer officiellement des activités d'élaboration de restauration ou de traiteur. Donc, nous proposons, pour l'ADIE, une subvention de 3 000 €. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole à Richard BOUDET pour une longue séquence. Merci Richard pour le suivi de nos finances.

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les comptes de gestion 2022 adressés par le comptable public :
 - du Budget Principal ;
 - du Budget Annexe « Archéologie » ;
 - du Budget Annexe « Technopole Lahitolle » ;
 - du Budget Annexe « Activités locatives » ;
 - du Budget Annexe « Parc d'activités du Moutet » ;
 - du Budget Annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de l'année 2019 » ;
 - du Budget Annexe « Eau » ;
 - du Budget Annexe « Assainissement Collectif » ;
 - du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif ».

Interventions

M. BOUDET :

Merci Mme la Présidente. Tout d'abord, je voudrais vous signaler que vous avez devant vous un document synthétique de la situation financière de Bourges Plus 2022 et prévisionnelle 2023 en ce qui concerne les investissements. Merci aux services qui ont réalisé ce fascicule. Ce soir, je vais vous présenter plusieurs délibérations à caractère budgétaire ainsi que de nombreux dossiers de fonds de concours à destination des collectivités membres de Bourges Plus. Avant de présenter l'ensemble de ces points -on va faire durer un peu parce que l'informatique a l'air de « buguer »- je rappelle que le budget primitif a été adopté en mars dernier avec une reprise par anticipation des résultats de 2022, avant le vote de notre compte administratif. Ce dernier confirme ses résultats au centime près ; il n'y a aucune surprise quant au fonds de roulement disponible pour cette année, déjà intégré au BP. Je vais donc commenter l'atteinte de ces résultats en vous présentant le point du compte administratif et toutes les délibérations qui y sont liées. Il s'agira aussi de proposer l'adoption d'une première décision modificative dont l'objet principal est d'ajuster nos recettes en fonction des notifications fiscales reçues après le vote du budget primitif, avec de bonnes nouvelles. Nous avons ici une bonne surprise que je vais pouvoir vous présenter. Et puis, il y aura une longue liste d'aides à l'investissement des communes, comme je vous l'ai dit, dans le cadre du DISC (Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes).

Nous allons commencer sur la délibération des comptes de gestion du trésorier qui sont conformes à nos comptes administratifs, ce qui est mieux. Ils n'appellent aucune observation et commentaire particulier et ils peuvent être approuvés. Il vous est donc demandé d'approuver les comptes de gestion 2022, adressés par le comptable public, du Budget Principal, du Budget Annexe « Archéologie », du Budget Annexe « Technopole Lahitolle », du Budget Annexe « Activités locatives », du Budget Annexe « Parc d'activités du Moutet », du Budget Annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de l'année 2019 », du Budget Annexe « Eau », du Budget Annexe « Assainissement Collectif » et du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif ». Je vous laisse la parole.

Mme FELIX :

Voilà. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces comptes de gestion ? Je n'en vois pas. Comme le disait Richard BOUDET, c'est bien parce que ce sont les mêmes que les nôtres. Donc, je vous invite à les voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Avant la présentation des rapports sur les comptes administratifs, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Richard BOUDET est élu Président spécifique de séance pour la présentation et le vote, par les Conseillers Communautaires, de chaque compte administratif ci-après. Il est précisé qu'avant le vote de chaque compte administratif, Mme Irène FELIX est sortie de la salle et M. BOUDET a fait procéder au vote. Mme FELIX n'a pas pris part aux votes.

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis dans la délibération ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Principal.

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Archéologie Préventive ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Archéologie Préventive.

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Technopôle Lahitolle ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Technopôle Lahitolle.
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Activités Locatives ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Activités Locatives.
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet.
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités aménagé à partir de 2019 ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités aménagé à partir de 2019.
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau.
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif.
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget Assainissement Non Collectif ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget Assainissement Non Collectif.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante : Compte administratif 2022, budget principal et budgets annexes. Les résultats, les recettes de fonctionnement. On voit une progression des recettes de fonctionnement, + 6,73 %, largement supérieure aux charges qui elles, sont en augmentation de 1,80 % ce qui fait pratiquement un delta de 5 %. Donc, c'est un effet ciseau positif qui profite à notre autofinancement, + 79 %. Et nous verrons que les recettes de fonctionnement sont boostées par la fiscalité, par, je dirais, la qualité de nos entreprises. Une forte hausse des dépenses d'investissement, + 76 %, c'est à souligner, qui atteignent presque 14,6 M€, un record pour notre budget principal. Une quasi-stabilité de la dette qui reste proche des 11 M€ et une capacité de désendettement renforcée, ce que nous avons souhaité par rapport à nos finances. Le tout étant obtenu en partie grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement, avant les restes à réaliser, de plus de 2 M€. Au final, le fonds de roulement, après restes à réaliser, est bien de 5 405 048 €, comme le budget primitif l'anticipait.

Budget principal, origine de l'épargne brute dégagée. Nous constatons qu'entre l'épargne brute prévisionnelle et l'épargne brute réellement atteinte, ce sont près de 5,4 M€ supplémentaires qui ont été dégagés, à savoir 1,4 M€ de recettes supplémentaires, essentiellement fiscales, et 4 M€ de dépenses non réalisées, dont 1 M€ de dépenses qui avaient été gelées spécifiquement dans le but de parer à des aléas et conforter l'autofinancement final ; c'est quelque chose qu'on avait mis de côté en cas de mauvaise surprise, ce qui peut toujours arriver. Et 700 000 € de subvention de fonctionnement qui n'ont pu être mandatées et qui figurent en report sur l'année 2023. Globalement, l'amélioration de l'autofinancement provient donc essentiellement d'une sous-consommation des charges de fonctionnement. Taux de mandatement des dépenses de 94,7 % en 2022, pourtant supérieur à celui de 2021 qui était de 91,7 %, et nous pouvons nous en féliciter.

Diapo suivante, budget principal, les produits de fonctionnement. De par le poids des recettes fiscales dans le total des produits, leur évolution de 6,42 % explique, quasiment à elle seule, celle de l'ensemble des recettes qui est de 6,73 %. De même, le chapitre dotations, qui comporte une part significative d'allocations fiscales compensatrices, profite de l'évolution de ces dernières en lien avec la nouvelle compensation de la réduction de 50 % des bases des établissements industriels en matière de Contribution Foncière des Entreprises. Ce faisant, la baisse globale de la DGF de 1,33, malgré tout, est peu impactante.

Évolution de la fiscalité. Si on regarde plus dans les détails les recettes fiscales, on peut noter deux postes en forte baisse : la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) -9,30 % en 2022. 2022 étant la dernière année de perception sous la forme d'une taxe, comme vous le savez, mais on a un jeu sur les années paires et les années impaires sur la CVAE. Ces deux postes représentent les rôles supplémentaires versés par les DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), -84 %, au titre de correction sur les années antérieures. Ces

deux postes représentent à eux seuls une perte de 2 M€ par rapport au produit de 2021 mais, fort heureusement, sont venues compenser cette perte :

- la quote-part de TVA versée par l'État en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales - c'est notamment l'effet de l'évolution de la croissance nationale qui a généré beaucoup plus de recettes de TVA, largement supérieure à ce qui avait été notifié en début d'année ;
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : comme vous le savez, nous avons augmenté le taux ;
- la CFE, Contribution Foncière des Entreprises, qui progresse de 6 % et qui constitue, dorénavant, le plus fiable indicateur du développement économique de notre territoire ;
- et les allocations compensatrices que j'ai déjà évoquées.

Élargies aux allocations compensatrices, les recettes fiscales progressent de 6,90 % ce qui est une très bonne nouvelle pour nos finances. Un mot complémentaire sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Nous sommes condamnés à perdre chaque année sur la dotation de compensation qui est une variable d'ajustement des dotations de l'État mais nous continuons à bénéficier d'une évolution favorable de la dotation d'intercommunalité qui contribue à limiter la perte globale de la DGF.

Budget principal, dépenses de fonctionnement. Nous avons vu qu'elles progressent globalement de 1,81 % et donc qu'elles sont maintenues. Les dépenses de contrat d'ordures ménagères progressent à elles seules de plus de 15 %. Sans surprise, ce sont bien elles qui tirent l'ensemble des dépenses vers le haut. Heureusement que nous avons pris une délibération dans le sens pour, je dirais, pouvoir gérer cette dépense importante. Les conséquences de l'inflation se sont particulièrement fait ressentir sur les dépenses d'ordures ménagères, comme nous nous y attendions. L'inflation et le coût de l'énergie en particulier n'ont pas épargné l'ensemble du budget principal mais sur des postes qui pèsent moins dans la structure de nos dépenses. Nous n'avons pas forcément énormément de bâtiments, ce qui est moins impactant pour nous. Notons en particulier les dépenses de fonctionnement informatique et le carburant qui, eux aussi, ont fortement progressé. Les charges de personnel sont principalement impactées par la création du Service GEPU, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, et par la revalorisation indiciaire, comme vous le savez, intervenue en juillet dernier et avec une nouvelle hausse début juillet, comme vous le savez toutes et tous.

Concrètement, si nos dépenses de fonctionnement ne progressent globalement que de 1,81 %, c'est parce que notre poste majeur de charges demeure celui de la fiscalité reversée (attribution de compensation aux communes et fonds de péréquation) et que ce poste est en baisse de 1,30 %. Cette baisse s'explique en grande partie par les dégrèvements de CFE accordés aux entreprises dans le cadre de la crise Covid et qui ont impacté l'exercice 2021. Enfin, si on prend en compte les réserves et les restes à réaliser constitués, et les subventions restant à verser, notamment pour l'Université d'Orléans, la progression réelle des charges est de 2,70 %.

Budget principal toujours, dépenses d'investissement : avec près de 14,6 M€ de crédits de paiement mandatés, c'est une année record en termes d'investissement de notre budget principal. Une année 2022 qui fait suite, il est vrai, à deux années, 2020 et 2021, relativement modestes pour les raisons que vous connaissez. Ainsi, 2022 marque la reprise de l'investissement de l'Agglomération, avec un montant dépensé par habitant qui atteint la moyenne nationale. Le tableau à l'écran identifie la structure de nos investissements. Vous avez tout le détail. Notons que trois postes cumulés représentent à eux seuls près de la moitié des interventions de 2022 : les Zones d'Activité, compétence développement économique, l'ENSA, l'enseignement supérieur, et les fonds de concours dans le cadre de notre solidarité. Si on ajoute à ces postes le logement social, nous atteignons quasiment les deux tiers de nos dépenses d'investissement. Notez également le montant consacré au titre de GEPU, un peu plus de 600 000 €, qui dépasse le montant apporté par l'ensemble des communes à travers l'attribution de compensation qui, lui, est de 537 000 €, donc un delta négatif d'environ 70 000 €. Notons enfin l'acquisition foncière auprès de la Ville de Bourges, pour 150 000 €, de l'ancienne Maison de la Culture dans le cadre de la construction du nouveau et du futur siège de la Maison de l'Agglomération. Nous avons tous voté cette délibération suite à un dégât des eaux et à une réparation sur la toiture que nous avons prise à notre charge.

Budget principal, financement des dépenses d'investissement. Simplement pour vous montrer que le mode de financement de nos investissements qu'il faut surtout retenir, c'est qu'il continue à être financé majoritairement sur nos fonds propres, 73 %, en cumulant l'autofinancement dégagé sur l'exercice et le prélèvement opéré sur notre fonds de roulement qui est tout à fait correct et intéressant pour nos finances. Grâce aux autres recettes, la variation nette de notre dette n'explique que 1,5 % du financement. Ce mode de financement nous a permis de conserver une capacité de désendettement très correcte mais il ne pourra pas perdurer si nos investissements continuent à ce rythme dans les années futures. Donc, nous allons être vigilants sur nos investissements parce que nous ne sommes pas forcément en capacité de dire ce que seront nos recettes fiscales dans le futur mais restons positifs.

Budget principal, évolution de la dette et épargne, investissements. Enfin, pour finir avec le budget principal, je vous propose cette rétrospective qui compare, depuis 2019, l'évolution de notre dette, de notre épargne et de nos dépenses d'investissement. Vous voyez qu'effectivement, nos dépenses d'investissement augmentent, que notre dette a diminué par rapport à 2021 et que notre épargne brute a bien augmenté, donc je dirais des signaux positifs. Voilà, nous avons donc conservé nos marges de manœuvre pour l'avenir ce qui est un signe positif.

Je vais vous parler maintenant des budgets annexes et produits de fonctionnement. On va s'arrêter sur l'essentiel, à savoir l'eau et l'assainissement. Tout d'abord, les recettes de fonctionnement. Là aussi, nous constatons une progression sensible des produits de fonctionnement en relation avec l'augmentation des volumes consommés, ce qui est logique. S'agissant de l'eau, je rappelle que les tarifs, eux, n'ont pas augmenté ; il est important de le préciser. Sur l'assainissement collectif, nous avons voté une augmentation de tarif de 1,5 %. Les produits augmentent toutefois très au-delà, + 12 %, notamment en raison de la vente du biométhane produit par la STEP (Station d'Épuration) qui représente une recette de près de 500 000 €, ce qui n'est pas anodin, sur

neuf mois en 2022. Il faut également signaler, une fois encore, la progression de nos produits localitifs confirmant l'amélioration compte tenu du taux d'occupation de nos locaux ainsi que les fouilles archéologiques réalisées à Saint-Bonnet pour répondre aux besoins de la compétence ordures ménagère. Je vous parle des colonnes enterrées.

Budget annexe, dépenses de fonctionnement. S'agissant des dépenses de fonctionnement, tant pour l'eau que pour l'assainissement, elles progressent plus que celles du budget principal. De par leur activité, ces deux budgets sont particulièrement exposés à l'augmentation du coût de l'énergie. Ces dépenses progressent plus que les produits à l'inverse, là encore, de notre budget principal ce qui, en cas de poursuite de cette tendance, pourrait, à l'avenir, être préjudiciable à l'équilibre de ces budgets. Mais nous serons vigilants, en particulier pour l'assainissement collectif qui entrera, en 2024, dans une période où le poids du remboursement de la dette pèsera pleinement parce que nous aurons concrètement débloqué les sommes nécessaires pour payer la STEP.

Dépenses d'investissement consolidées. Si on regarde à présent les dépenses d'investissement consolidées avec tous les budgets, nous constatons une progression de plus de 23 % par rapport à 2022, notamment 124 % d'augmentation pour le seul budget de l'eau potable, ce qui est particulièrement important et qui illustre la nouvelle dynamique portée par cette compétence, avec également une nette augmentation des dépenses du budget principal, comme vue tout à l'heure, et cela en dépit du ralentissement des dépenses consacrées à la STEP. 2022 est bel et bien caractérisée par la reprise des investissements, comme vous le voyez.

Je finirai la présentation du compte administratif en évoquant la dette consolidée. Comme vous le voyez, la dette consolidée continue de décroître de 5 %. C'est une volonté de notre part, à partir du moment où nous pouvons le faire. Une dette majoritairement portée par l'assainissement collectif, comme vous le savez, avec la STEP, et la totalité des prêts qui sera affectée et qui sera débloquée, comme je vous l'ai dit, cette année. Aussi, cette période de désendettement s'arrête bel et bien fin 2022. À la fin 2023, comme cela était annoncé dans le débat d'orientations budgétaires, notre dette consolidée progressera nettement, en lien avec la STEP, et dépassera à ce moment-là les 50 M€ donc on passera de 40 M€ à 51 ou 52 M€. Nous aurons au moins profité, sur les trois dernières années, de réduire la dette autant que nous le pouvions, il était important de le faire. J'en ai donc terminé concernant le compte administratif. Nous pourrions procéder au vote de chaque budget, une fois que Mme la Présidente aura quitté la salle mais avant, nous vous donnons la parole Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Joël ALLAIN.

M. ALLAIN :

Merci Mme la Présidente. Merci, cher Richard BOUDET, pour cette présentation très claire, comme d'habitude. Ce n'est jamais simple, j'en sais quelque chose. Il y a un certain nombre de chiffres. Il faut les digérer mais la présentation est claire et, encore une fois, merci. Cette présentation, enfin plus exactement, les chiffres appellent de ma part quelques remarques. La première des remarques, c'est d'abord qu'on peut, je crois, se réjouir. Il faut qu'on se réjouisse de la dynamique des recettes de l'Agglomération. Alors, je ne vais pas reprendre tous les chiffres qui ont été dits mais juste quelques-uns qui concernent le budget principal quand même. Près de 7 % d'augmentation de CA (Compte Administratif) à CA, c'est-à-dire 5 M€ quand même ; ce n'est pas rien sur le budget principal, de CA 2021 à CA 2022. Donc, des recettes en forte croissance, essentiellement du fait d'une fiscalité intéressante, en hausse, et de dotations en hausse, pour faire simple.

Évidemment, dès lors que les charges n'augmentent pas énormément, elles sont même plutôt très bien maîtrisées, c'est donc le solde de fonctionnement qui devient très important sur l'exercice. On peut même dire qu'il est considérable, + 10,5 M€ après prise en compte des restes à réaliser. Et donc, l'excédent brut qui en découle, qui bondit à 8,5 M€ alors, je crois qu'il faut le rappeler, qu'il avait été prévu à 3 M€ seulement. Donc, on peut se réjouir des bons chiffres. On peut se réjouir mais quand on est face à de tels écarts, et même s'ils sont positifs, je crois qu'il faut qu'on s'interroge. Il y a deux raisons qui peuvent, à mon avis, justifier de tels écarts. Soit on a été mauvais dans la qualité de la prévision, et compte tenu de la qualité des équipes, je ne crois pas du tout que ce soit le cas. Soit, plutôt, on est sur une trop grande rigueur de gestion, rigueur que je dénonce, vous le savez, régulièrement depuis trois ans. Certains de nos collègues m'ont dit, d'ailleurs, que j'étais imprudent. Voilà, les chiffres montrent que je n'ai peut-être pas tout à fait tort et qu'on pouvait peut-être aller plus loin. Et ces chiffres conduisent à constater, une fois encore, qu'on est peut-être un peu frileux sur l'impact que pourrait avoir encore plus l'Agglomération sur son territoire. Et cette frilosité - ce n'est peut-être pas le bon terme - pénalise notre territoire. Et quand on se réjouit que l'investissement augmente considérablement, c'est vrai par rapport à 2020 et 2021, il reste encore des marges de progrès.

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que, quand on est face à des chiffres comme cela, on a des marges et on a des marges de manœuvre. Et notre Agglomération, qui soutient incontestablement ses communes membres, les uns, les autres, les Maires, ici, le savent, je crois que, malgré tout, avec ces marges, elle peut aller plus loin et elle doit aller plus loin et soutenir encore plus les communes. Parce que, dans le même temps, les charges des communes explosent du fait de leur masse salariale, du fait des coûts de l'énergie qui, là, ne sont pas négligeables dans les communes. Vous le savez, elles restent très élevées encore, du fait de l'inflation. Et au moment, en plus, où ces recettes vers les communes sont, elles, très peu dynamiques. Nous avons dans les communes un effet de ciseau qui est loin d'être positif et qui sera de plus en plus négatif. Donc, il y a lieu, à mon sens, que notre Agglomération, qui est l'émanation de nos communes, aille encore plus loin sur le soutien de ses communes et je pense que c'est le bon moment. En disant cela, je pense évidemment immédiatement à certaines pistes. Je pense qu'il y a lieu, sans doute, de se poser la question d'une meilleure répartition de certaines charges, de partage de charges, peut-être sur des équipements que des communes ont du mal à porter seules et qui sont des équipements d'intérêt communautaire. Je pense au DISC, quand on va voir toute la liste des soutiens qui sont déjà apportés dont je vous rappelle que j'avais dit, il y a trois ans, que cela

n'était pas une bonne chose de le geler pendant trois ans, qu'il y avait déjà des marges. Je crois qu'il faut profiter, à nouveau de ces marges et de cette dynamique pour soutenir encore plus les communes. Donc, force est de constater qu'il y a des pistes dans ce sens, il faut qu'on les mette en œuvre ensemble. Voilà ce que m'inspirent ces chiffres qui sont certes bons, qui sont même de très bons chiffres, mais qui doivent nous permettre d'aller, ensemble, plus loin, mieux, de soutenir mieux nos communes. D'ailleurs, je voudrais vous proposer, si vous en êtes d'accord, chers collègues, Mme la Présidente, pourquoi ne pas se saisir de cette question pour trouver des pistes, les travailler en commission des finances de l'Agglomération et que nous fassions des propositions à la Présidente et à son Bureau pour aller dans ce sens.

M. BOUDET :

Merci Joël.

Mme FELIX :

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Et puis, vous répondrez peut-être à l'ensemble. Frédérique SOULAT et ensuite Gérard SANTOSUOSSO. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce compte administratif ? Je n'en vois pas. Après, je vous redonnerai la parole, Richard, et puis je conclurai si nécessaire.

Mme SOULAT :

Merci Mme la Présidente. Moi qui ne suis pas une experte en chiffres, en finances, je note que le budget reste une belle tirelire. Bien que je souhaite remercier la Présidente et ses Vice-Présidents d'avoir augmenté les investissements pour le bien de la population, je rejoins mon collègue Conseiller Communautaire sur les belles propositions qu'il vient de vous faire et j'espère que, pour 2024, il sera entendu. Merci.

M. SANTOSUOSSO :

Pour répondre à Joël, j'ai toujours pensé que l'Agglomération est loin d'avoir atteint son objectif qui est de traiter et d'engager des investissements de nature à satisfaire l'ensemble, c'est-à-dire une vision collective et non pas individuelle. Cela veut dire que j'ai toujours considéré que l'Agglomération n'était pas une « open banque » où on vient se servir et que si, temporairement, les caisses sont bien remplies, il me semble qu'il ne faut pas tomber dans la facilité de dire : il y a des sous, on va en demander à l'Agglomération pour satisfaire ... Je comprends les charges de centralité. Je suis tout à fait d'accord pour aider dès lors que c'est dans les compétences de l'Agglomération mais nous avons tellement d'ambition sur des projets de nature à satisfaire l'ensemble des collectivités, pour le bien commun, que je serais un peu rétif, voire très rétif, à... j'étais même dans l'inverse. J'étais partisan de voir comment on pourrait trouver davantage de moyens puisque, maintenant, nous sommes dans une dynamique d'investissements importants. Il y a des choses qu'il faut faire et prévoir l'avenir. Et vous savez que je suis très partisan de se constituer un foncier relativement important pour faire face à l'avenir, que nous avons à prendre en charge des choses concernant l'enseignement, très certainement. Je serai partisan de ne pas écouter, d'être relativement sourd à la chanson de M. Joël ALLAIN.

M. BOUDET :

Merci, Gérard, pour ton rappel historique.

M. ALLAIN :

Cela fait juste 20 ans qu'on est sourd donc...

M. BOUDET :

Alors, effectivement, merci pour la reformulation de Joël, et puis le mot sympa pour les équipes du service des finances. La rigueur de gestion, oui, tout à fait, mais on peut être fier de cette rigueur de gestion. Effectivement, on ne va pas aller n'importe où, n'importe comment, sans budget prévisionnel. Ce n'est pas dans mon ADN. Alors, étant aux finances, il y aura toujours une rigueur de gestion. Cela, c'est sûr et certain. Et je m'y tiendrai, d'ailleurs, jusqu'au bout, sur tous les domaines et sur tous les sujets.

Ensuite, la frilosité. Non, je pense que ce n'est pas une question de frilosité, mais on n'est absolument pas en capacité de savoir, surtout dans les temps et de nos jours, comment la situation économique peut évoluer. Personne n'est en capacité de savoir ce que va être demain économiquement. Donc, non, ce n'est pas de la frilosité ; je dirais que c'est de la prudence, du bon sens et être responsable. Donc, c'est différent. Oui, tout à fait. Parce que, quand on monte un budget, on ne dépense pas ce que l'on n'a pas. Cela peut vous paraître évident mais je pense qu'à certains moments nous échangerons sur ces sujets-là.

Ensuite, effectivement, on avait décidé de geler le DISC pendant trois années et, quelque part, pour les collectivités, c'était plutôt rassurant parce qu'elles savaient où elles allaient avec cette dotation, avec ce fonds de concours. Elles savaient qu'elles avaient tant de milliers d'euros ou tant de millions d'euros alors que, si chaque année, on fait une révision du fonds de roulement, là, cela peut être effectivement beaucoup plus compliqué pour les collectivités qui, elles, ont des investissements programmés. Grâce à ce fonds de concours, et maintenant à ce DISC, elles peuvent se projeter, donc, c'est beaucoup plus simple pour elles. Donc cela, effectivement, c'est plutôt rassurant pour les collectivités de l'Agglomération. Après, je dirais que c'est un sujet, effectivement. D'ailleurs, nous allons nous retrouver bientôt en Bureau. Nous allons avoir un échange, notamment sur le fonds de concours sur les trois ans qui vont arriver. Donc, nous allons échanger au niveau du Bureau. Et puis, vous n'êtes pas sans savoir que l'Agglomération a des investissements importants et, comme vous l'avez bien entendu et vu, malgré tout, le poids de la STEP va peser. On va avoir des charges de fonctionnement de par l'emprunt qui va être débloquenté. Donc, malgré tout, je continuerai à rester prudent. Nous avons des capacités, nous l'entendons. Nous allons échanger à l'occasion de notre Bureau concernant le futur DISC ou les futurs fonds de concours donc, effectivement, nous allons pouvoir aborder ce sujet-là. Mais sachez que cette rigueur financière sera

toujours présente parce qu'il me paraît important de savoir où nous allons et où nous pouvons investir sans augmenter non plus la pression fiscale sur nos populations. Voilà Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Merci. Bon, juste un petit mot alors.

M. ALLAIN :

Juste un petit rectificatif : je n'ai jamais été contre le fait que le DISC soit programmé pour trois ans. Il pouvait juste être un peu plus doté. C'est tout.

M. BOUDET :

Non, tu avais simplement dit... non, j'ai noté : geler pendant trois ans. Geler. C'est pour cela que j'ai repris... Effectivement, on l'a gelé pendant trois années parce que c'était...

M. ALLAIN :

À la valeur de 2019, de mémoire, ou de 2020 et c'était cela que je disais, mais on peut continuer à mettre plus, ne serait-ce que parce qu'il y aura de l'inflation, et on ne l'a pas fait.

Mme FELIX :

On débattrà.

M. ALLAIN :

Voilà, c'est tout ce que j'ai dit. Et on ne peut pas dire que cela pénalise les communes, au contraire. Après, pour le reste, on en discutera.

Mme FELIX :

Juste quelques mots. D'abord pour rappeler que, sur 2022, cela m'ennuie de le rappeler, mais l'augmentation de nos recettes n'est pas l'effet d'un miracle : c'est l'effet de l'augmentation de la fiscalité sur les ordures ménagères sur laquelle nous avons délibéré ensemble. Donc c'est, et nous nous y sommes engagés, un fusil à un coup. Voilà, il faut bien qu'on ait cela en tête. Alors, nous avons de très bonnes nouvelles sur 2023 qui, elles, sont autres, qui sont liées à l'activité économique du territoire mais, sur 2022, je rappelle cela parce que je ne voudrais pas que les uns et les autres s'imaginent que ces sauts de recettes et de recettes fiscales se font de façon magique ; elles se font par la contribution des habitants de notre intercommunalité. Il faut quand même bien l'avoir en tête.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que je fais partie de ceux qui pensent que l'Agglomération avait effectivement vocation, -et nous avons délibéré ensemble sur un projet de territoire pour accompagner cette réflexion- à investir plus qu'elle ne l'a fait jusque-là parce que ses capacités se renforcent, parce qu'elle s'est développée, parce qu'elle est, aujourd'hui, à la tête d'un certain nombre de responsabilités directes, complètement en phase avec les enjeux contemporains, que ce soient les responsabilités d'attractivité mais aussi toutes celles de transition écologique et, enfin, toutes celles de formation. Et donc, on a vraiment besoin de l'Agglomération sur son champ de compétences aujourd'hui, par rapport à ces enjeux-là. Je me réjouis qu'on soit en train de conduire, ensemble, l'Agglomération sur la voie de plus d'investissements. Cela ne se fait pas en claquant des doigts. On a tous l'habitude ; on sait bien qu'entre le moment où on conçoit une politique et le moment où on la réalise et donc le moment où on effectue la dépense, il se passe du temps et c'est ce temps nécessaire qui conduit à des réalisations plus conséquentes en 2022, plus conséquentes, je l'espère, encore en 2023. Et nous allons continuer sur cette trajectoire avec, cependant, en tête, la responsabilité de ne faire que ce que nous sommes capables de faire. C'est mon côté paysan. Je suis désolée ; j'ai travaillé pour le monde agricole pendant 35 ans, je revendique ce côté terre à terre. Et donc, nous ne ferons pas avec l'argent que nous n'avons pas et je ne le souhaite pas. Je pense que l'emprunt est une solution utile pour un certain nombre de projets. Pour la STEP, nous n'avons pas d'autre choix et, comme c'est un équipement de long terme, il n'est pas incohérent d'emprunter, mais l'emprunt n'est pas la solution à tout et il faut donc qu'on fasse les choses avec discernement. Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui et pour 2023, on va le voir dans quelques minutes, de bonnes nouvelles fiscales liées à la dynamique économique du territoire. On peut espérer que cela nous serve de socle futur mais tout cela reste encore assez aléatoire puisque, vous le savez, aujourd'hui, avec beaucoup de recettes indexées sur la taxe sur la valeur ajoutée au niveau national, nous sommes très dépendants des mouvements nationaux en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Pour autant, oui, on doit se poser la question de la façon dont on accompagne les communes. Et Fabrice ARCHAMBAULT conduira les réflexions autour de cela, toujours en lien avec la Conférence des Maires que nous animons Alain MAZE et moi, en lien avec le Bureau évidemment. On peut aider les communes de différentes façons. Par la mutualisation des services ; c'est ce qui existe entre la Ville de Bourges et l'Agglomération, depuis maintenant plusieurs années. Par la mutualisation d'un certain nombre d'outils, par exemple, la centrale d'achat intercommunale sur laquelle nous venons de délibérer qui concerne aussi, Nadia NEZLIQUI pour le CCAS, puisque Nadia préside, par délégation du Maire, le CCAS de la Ville de Bourges. Et nous pouvons sans doute imaginer d'autres types de soutien. La discussion sur les équipements à transférer est une discussion qui ne doit pas être taboue mais qui nécessite, là aussi, une réflexion approfondie. Et puis, il y a l'accompagnement des communes dans le cadre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Nous avons un rendez-vous la semaine prochaine, je crois, dans 10 jours, autour de ce sujet-là. Toutes les communes y sont invitées et je ne doute pas que nous trouvions un élu de Bourges autour de la table pour discuter de cela. Nous avons commencé d'échanger sur ce sujet avec Richard BOUDET ; nous avons des propositions à vous faire mais ces questions doivent être mises en débat. J'entends des choses positives sur cette Dotation et notamment sa facilité d'emploi, sa prévisibilité à trois ans. J'entends des interrogations d'un certain nombre de membres du Bureau qui disent : c'est extrêmement agréable que chaque commune puisse,

sur ses projets, y faire appel. Est-ce que, pour autant, nous n'avons pas quelques projets communs qui pourraient colorer cette dotation ? Et donc, nous devons en parler. Et puis, nous constatons, les uns et les autres, que l'inflation traverse notre pays et, si je regarde l'évolution des dotations des collectivités qui nous accompagnent, je constate qu'elles n'en ont pas tiré de conséquences sur le montant qu'elles ont mis à disposition de l'Agglomération et de ses communes. Est-ce que nous devons caler notre attitude sur la leur ? Ou est-ce que nous devons faire preuve de volontarisme et d'autonomie ? Voilà, ce sont tous ces éléments-là dont il va falloir que nous débattons ensemble et je suis sûre qu'on trouvera un bon chemin. Je termine sur un point. Non, j'y reviendrai dans les décisions modificatives. Cela m'évitera de faire une trop longue intervention. Donc, je vous mets... je ne vous mets rien du tout, je m'en vais. Voilà. Et, Richard, si vous voulez bien, je vous confie la présidence.

**Mme FELIX quitte la séance ;
M. BOUDET, Président de séance spécifique, fait procéder aux votes
des différents Comptes Administratifs 2022**

M. BOUDET :

Merci Mme la Présidente. Il vous est donc demandé de donner acte de la présentation du compte administratif 2022 du budget principal, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis dans la présente délibération, d'adopter le compte administratif 2022 du budget principal, de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « archéologie préventive », d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe « archéologie préventive », de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget... pardon ? Je parlais pour tout voter. Il faut voter un par un ? Donc, le premier. On reprend. Vous vous en rappelez du premier ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « archéologie préventive », d'arrêter les résultats et d'adopter le compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « technopole Lahitolle », de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe, d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe « technopole Lahitolle ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « activités locatives », de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe, d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe « activités locatives ». Vote contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « Parc d'activités du Moutet », d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe « Parc d'activités du Moutet ». Vote contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de l'année 2019 », d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de l'année 2019 ». Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « Assainissement Collectif », de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe, d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe « Assainissement Collectif ». Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « Assainissement Non Collectif », d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe « Assainissement Non Collectif ». Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Budget de l'Eau, je l'ai zappé ? De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe « Eau », je vous remercie, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe, excuse-moi, Bernard, d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe « Eau ». Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

- Mme FELIX rentre en séance et reprend la Présidence -

M. BOUDET :

Tout a été voté à l'unanimité Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Je vous en remercie et je repasse la parole à Richard BOUDET.

**- Départ de M. BRETEAU -
- 43 présents -**

21. Affectation des résultats 2022 - Budget Principal et annexes

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'affectation des résultats présentée pour le budget principal ;
- d'approuver l'affectation des résultats pour les budgets annexes à caractère administratif : Archéologie Préventive, Technopole Lahitolle et Activités locatives assujetties à TVA ;
- d'approuver l'affectation des résultats pour les budgets annexes Parc d'activités du Moutet et Nouveaux Parcs d'Activités aménagés à partir de 2019 ;
- d'approuver l'affectation des résultats pour les budgets à caractère industriel et commercial : Eau, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante. Affectation des résultats 2022, budget principal et annexes. Il s'agit d'une délibération de pure technique budgétaire. L'affectation consiste à décider de l'emploi des résultats de fonctionnement sur 2023 en déterminant la part à inscrire en réserve d'investissement et celle en fonctionnement en report à nouveau. Ce choix a déjà été fait lors du budget primitif qui comportait une pré-affectation. Il vous est simplement demandé ici de la confirmer. Il vous est donc demandé d'approuver l'affectation des résultats ci-dessus présentés pour le budget principal, pour les budgets annexes à caractère administratif : Archéologie Préventive, Technopole Lahitolle et Activités locatives assujetties à la TVA, pour les budgets annexes Parc d'activités du Moutet et Nouveaux Parcs d'Activités aménagés à partir de 2019 et pour les budgets à caractère industriel et commercial : Eau, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif. C'est une délibération purement technique, comme il a été mentionné.

Mme FELIX :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

22. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions en 2022.

Interventions

M. BOUDET :

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2022. Il faut noter plus de 245 000 € d'acquisitions réalisées en 2022, principalement 152 500 €, frais d'acte compris, au titre du bâti de l'ancienne Maison de la Culture de la Ville de Bourges qui va devenir la Maison de l'Agglomération et 92 008 €, toujours auprès de la Ville de Bourges, pour la parcelle de la déchetterie des Danjons afin que nous la revendions ultérieurement. Côté session, il faut noter la vente à la CCI du Cher sur Lahitolle, dans le cadre de son projet de campus, pour la somme de 356 265 € HT. Il vous est donc demandé de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et des sessions en 2022.

Mme FELIX :

Des questions ? Oui, M. REBEYROL.

M. REBEYROL :

Concernant le point sur la revente ultérieure du site des Danjons, est-ce qu'on pourrait avoir quelques précisions sur le sujet ?

Mme FELIX :

Le projet, mais je crois que je l'avais déjà présenté, c'est la revente à la société Thyssenkrupp qui renforce son implantation sur le site.

M. REBEYROL :

Ma question plus précise c'est : est-ce qu'une date est prévue ? Est-ce qu'un compromis est signé ? Ou ce ne sont, pour l'instant, que des principes ?

Mme FELIX :

J'ai un trou de mémoire. Cela arrive mais je vous donnerai le calendrier dès que je l'aurai. Je suis désolée. Mme MENGUY.

Mme MENGUY :

J'espère ne pas dire de bêtises mais peut-être une remarque positive, pour une fois, sur l'Agglomération. Enfin, pas pour une fois parce que j'ai des tas de remarques positives. Sur l'achat du terrain situé dans le périmètre de protection rapprochée du champ captant du Porche, je voudrais pointer, effectivement, la volonté de l'Agglomération pour travailler sur la qualité de l'eau puisqu'effectivement, je vous l'ai dit, toute notre vie finie dans l'eau et il est temps que les champs captant qui sont en amont soient gérés de façon à augmenter la qualité de l'eau qui arrive à notre robinet. Je vous remercie.

Mme FELIX :

Oui, alors, je vous ai dit que j'avais travaillé dans le monde agricole pendant 35 ans. C'est vraiment un « rabricoin », un tout petit bout de terrain. Donc, cela ne suffira pas à notre ambition, très clairement, mais c'est un début. Du coup, on vote... ou il faut qu'on prenne acte. Nous prenons acte. Pas de difficultés ?

23. Décisions modificatives n° 1

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'adopter les décisions modificatives n° 1 pour le budget principal, Archéologie, Activités locatives assujetties à TVA, Lahitolle, Eau et Assainissement collectif ;
- d'approuver l'actualisation de la méthode de facturation des charges de personnel aux budgets Eau et Assainissement collectif.

Interventions

M. BOUDET :

Décision modificative n°1. Donc, nous avons voté le budget, il y a trois mois, sur la base d'hypothèses de recettes fiscales car, à l'époque, l'administration fiscale n'avait pas encore notifié les bases d'imposition. Nous ne connaissions pas plus le montant de notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Nous disposons aujourd'hui, des montants de recettes notifiées. Elles se révèlent supérieures à nos prévisions budgétaires et nous avons encore mieux, si je puis dire, nous avons perçu des recettes fiscales au titre de ce qu'on appelle des rôles supplémentaires. Il s'agit de produits fiscaux portant sur des exercices antérieurs correspondant à diverses vérifications opérées par les services fiscaux. Aussi, s'agissant du budget principal, la décision modificative proposée ne vise pas à modifier le budget voté mais à constater un complément de recettes et en décider son affectation. En synthèse, il s'agit d'intégrer le boni de fiscalité connu postérieurement au vote du BP. Deuxièmement, d'ajuster, à la marge, les crédits de fonctionnement et d'investissement. Troisièmement, de réduire la dette, en particulier la part à taux variable. Et quatrièmement, de conforter la réserve constituée en fonctionnement au budget primitif, au cas où. Voilà Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Y a-t-il des demandes de prise de parole là-dessus ?

M. BOUDET :

On va continuer sur l'ajustement de la fiscalité. C'est la diapo suivante. Aujourd'hui, nous savons disposer de 2,9 M€ de recettes fiscales en supplément, 2 886 836 € exactement et ce montant se décompose de la façon suivante : 1,9 M€ au titre des montants notifiés au titre des rôles généraux et 1 M€ de rôles supplémentaires. Si on regarde les principaux écarts au sein de ces 2,9 M€, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) représente 1,1 M€. Il s'agit essentiellement des rôles supplémentaires. La fraction de TVA remplaçant la CVAE représente, elle aussi, 1,1 M€. Cet écart s'explique par le fait qu'au budget primitif, le mode de calcul complet de cette compensation n'était pas connu et la prévision du budget primitif ne retenait que la moyenne des trois dernières années. C'est la prise en compte de la dynamique 2023 qui explique l'écart. Et la fraction de TVA compensant la taxe sur les résidences principales représente un écart de 300 000 € par rapport au BP. Il faut surtout noter que ce boni intègre toutefois une correction négative de 153 000 € au titre de 2022. Chaque année, il y aura des corrections qui correspondent à la différence entre les produits de TVA réellement perçus par l'État en fin d'exercice et les produits prévisionnels. Nous serons donc, chaque année, exposés à cette régularisation qui pourra être autrement plus impactante dans un contexte de chute de croissance nationale, ce à quoi nous n'étions pas exposés avant la taxe d'habitation.

Synthèse de l'équilibre entre la DM (Décision Modificative) et le budget principal. Au final, nous disposons de 3 M€ en intégrant d'autres ajustements de recettes, un peu plus de 2,9 M€, parce qu'on y ajoute les 21 000 € de DGF supplémentaire. Comment nous pouvons les utiliser ? Pour 28 %, environ 840 000 €, en complément de crédits de dépenses de fonctionnement et d'investissement ; pour 56 %, c'est-à-dire 1 675 000 €, en réduction de la dette, tant en diminution du recours à l'emprunt qu'en remboursement sec, en particulier en réduisant, comme je l'ai déjà dit, la part à taux variable dans un souci de sécurisation de notre encours ; et, pour le solde, soit 478 114 €, en les conservant en réserve en fonctionnement, toujours au cas où. Ce qui porte le total de notre enveloppe pour imprévus à 1,5 M€, 1 M€ ayant déjà été gelé au budget primitif. Cette décision modificative du budget principal tend ainsi à contenir l'évolution de notre dette tout en renforçant notre capacité d'autofinancement et donc à conserver une réelle capacité d'investissement. Voilà pour le budget principal. Avant que j'enchaîne sur l'eau, Mme la Présidente, vous avez...

Mme FELIX :

Alors, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Joël ALLAIN.

M. ALLAIN :

Oui, juste pour dire que ce que l'on a constaté en 2022, apparemment, se poursuit en 2023. Très bien. Ce ne sont plus des marges, ce sont des...

M. BOUDET :

Ils peuvent servir, des fois, les « au cas où ».

Mme FELIX :

Je veux dire un mot là-dessus parce que cela me paraît important. Nous avons choisi, nous avons délibéré à l'Agglomération, à plusieurs reprises, au moins à deux fois, une première fois dans notre projet de territoire, une seconde fois en adhérant à l'association de préfiguration du projet Bourges Capitale Européenne de la Culture, pour engager l'Agglomération dans ce projet de Capitale Européenne de la Culture. Et nous savons que ce projet de Capitale Européenne de la Culture est un projet qui va être extrêmement mobilisateur de fonds d'ici à l'année 2028. Et la prudence consiste, en attendant le délibéré du jury au mois de décembre prochain, à préparer une situation dans laquelle nous serions amenés à accompagner ce projet qui peut être un magnifique projet pour autant que nos collectivités soient en capacité de l'accompagner. Donc, nous préparons, à l'Agglomération, notre capacité à honorer ce projet. Je pense qu'il serait pertinent d'accueillir comme une excellente nouvelle que l'Agglomération est en capacité d'honorer l'ambition de ce projet, M. ALLAIN. Richard, je vous laisse la parole pour la suite ou il faut qu'on délibère l'un ou l'autre ?

M. BOUDET :

Non, c'est à la fin. Peut-être que d'autres collectivités auront d'autres très beaux projets aussi à proposer à l'Agglomération, donc nous devons aussi y répondre parce que c'est dans le cadre de la solidarité de notre territoire.

Je vais continuer maintenant par la décision modificative concernant l'eau potable. Il s'agit surtout de renforcer encore notre investissement. C'est un budget qui a pris une nouvelle dimension au budget primitif sur une compétence dont les enjeux apparaissent primordiaux aujourd'hui. Cette décision modificative est l'occasion de redonner un nouveau coup d'accélérateur à l'investissement, avec près de 580 000 € de crédits supplémentaires parce que nous pouvons le faire. Notez la création de deux nouvelles autorisations de programme pour la création d'un quatrième puits à Herry, pour 1 700 000 €, et la ressource en eau de la Peupleraie de Souaires, pour 7,5 M€. Vous voulez ajouter quelque chose Mme la Présidente ? Ce budget n'ayant aucune difficulté financière, il n'y a pas à craindre de prévoir, malgré tout, un recours supplémentaire à l'emprunt d'un montant de 477 000 €.

Nous allons maintenant parler de la DM concernant l'assainissement collectif. La situation étant plus tendue sur le budget de l'assainissement collectif, l'inflation pèse plus particulièrement sur ce budget au vu des récents marchés conclus. Des crédits sont à prévoir en charge de fonctionnement pour 541 000 € : 211 000 € pour les produits de traitement, 70 500 € pour le traitement des boues et 150 000 € de dégrèvements à régulariser. Un financement est possible à hauteur de 341 500 € par un ajustement des recettes de fonctionnement mais il est nécessaire de réduire le programme d'investissement annuel de 200 000 € pour équilibrer cette décision modificative.

La décision modificative suivante concerne l'archéologie, les activités locatives et Lahitolle. Concernant le budget de l'archéologie préventive, inscription des crédits nécessaires à une éventuelle fouille place Cujas. Concernant les activités locatives, ajustements mineurs pour intervention sur certains bâtiments. Et, concernant Lahitolle, transfert de crédits de paiement de 60 000 € de la tranche 3 vers la tranche 2 afin de réaliser des travaux d'engazonnement.

Voilà, j'en ai terminé avec la présentation des décisions modificatives et il convient de procéder à un vote pour chacune d'entre elles. Donc, il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives n°1 présentées pour lesdits budgets : principal, archéologie, activités locatives assujetties à la TVA, Lahitolle, eau et assainissement collectif. On peut faire voter ?

Mme FELIX :

Alors, juste avant de faire voter, je voulais faire une remarque sur le budget assainissement collectif pour bien dire à l'ensemble des représentants des communes qu'il va falloir qu'on fasse un travail un peu fin, ensemble, pour préparer les années prochaines et voir comment nous équilibrons, dans l'avenir, ce budget. Autrement dit, quelles sont les sollicitations des communes pour des extensions de réseau pour que nous sachions si nous sommes en capacité de les conduire et à quelles conditions nous sommes en capacité de les conduire. J'insiste un peu parce qu'il va falloir qu'on prenne des décisions, ensemble, sur ce budget qui est un budget difficile, que Corinne LEFEBVRE suit avec précision mais qui est un budget difficile. Voilà, je voulais rajouter ces quelques éléments avant de mettre au vote ces décisions modificatives.

M. BOUDET :

Est-ce qu'on les vote chacune les unes après les autres ?

Mme FELIX :

S'il n'y a pas de demande particulière, je vous propose qu'on les passe globalement, mais si quelqu'un demande un vote séparé, on le fait. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Et nous approuvons aussi l'actualisation des méthodes de facturation des charges de personnel au budget eau et assainissement. Y a-t-il des votes

contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Avant de vous repasser la parole, Richard, j'apporte la réponse à la question que me posait Martial REBEYROL : la signature de l'acte est prévue en septembre. Je remercie les services d'avoir pallié mes trous de mémoire.

24. APCP - Ajustements

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'actualisation des AP/CP.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante : autorisations de programme et crédits de paiement, ajustements. C'est une délibération en lien avec les décisions modificatives qui prévoient, en conséquence, deux nouvelles autorisations de programme sur le budget de l'eau, donc quatrième puits Herry et Peupleraie de Souaires, ainsi que la modification des échéanciers des tranches 2 et 3 sur Lahitolle, nous venons de le voir. Il vous est demandé d'approuver l'actualisation des APCP, conformément à l'état annexé qui est page 120 de notre Conseil.

Mme FELIX :

Et ceci est en lien avec cela puisque Souaires, on est dans le val d'Yèvre donc sur le linéaire du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre et on a donc un projet de compensation par rapport à cette implantation que nous aurons à Souaires. Compensation milieu humide que nous construisons avec le SIVY. C'est un beau projet. Donc, je vous propose d'approuver ces autorisations de programme, crédits de paiement. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

25. ZAC du César - Clôture de la concession d'aménagement avec la SEM TERRITORIA

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'adopter le bilan de liquidation de l'opération ZAC du César établi par la SEM TERRITORIA ;
- de donner quitus de sa mission à la SEM TERRITORIA ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

étant précisé que Mme FELIX, MM. GALUT (pouvoir à M. SALAK) et BOUDET, Mmes BAUDOIN (pouvoir à M. PRUDENT) et CHEZE-DHO (pouvoir à Mme FELIX) et MM. CABRERA (pouvoir à Mme ROBINSON) et LEFELLE (pouvoir à Mme BONDUELLE) ne prennent pas part au vote.

Interventions

M. BOUDET :

ZAC du César, clôture de la concession d'aménagement avec la SEM TERRITORIA. Il s'agit, ici, de constater le solde de clôture de cette ZAC, solde qui est de 258 000 € alors que le prévisionnel était de 248 000. Encore 10 000 € au cas où.

Mme FELIX :

Alors, je pense que l'ensemble des membres de la SEM TERRITORIA serait inspiré de ne pas participer au vote. Pour les autres, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

26. Création d'une Société Publique Locale (SPL) – Prise de participation et approbation du projet de statuts de la collectivité

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la création d'une société publique locale dénommée « Slam Berry » et de ses statuts ;
- d'approuver la prise de participation de la collectivité au capital de la SPL pour un montant de 200 000 €, correspondant à 2 000 actions de 100 € chacune ; la moitié de la participation sera versée lors de la création de la SPL, soit 100 000 €, puis 50 000 € en 2024 et 50 000 € en 2025 ;
- de voter à main levée pour la désignation des représentants de Bourges Plus dans les différentes instances de la SPL ;

- de désigner Mme FELIX en tant que représentante de Bourges Plus auprès de l'assemblée générale constitutive de la société et de le doter de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires à la création de la société, y compris celles à réaliser au nom et pour le compte de la société en formation ;
- de désigner Mme FELIX, M. BOUDET, Mme BAUDOUIN, Mme CHEZE-DHO et M. LEFELLE en tant que représentants de Bourges Plus au Conseil d'administration de la SPL avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre ;
- de désigner M. LEFELLE en tant que représentant de Bourges Plus, candidat de la collectivité au siège de président de la SPL et de l'autoriser à accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celles de directeur général ;
- de désigner Mme FELIX en tant que représentante de Bourges Plus auprès de l'assemblée générale de la société et la doter de tous pouvoirs à cet effet.

étant précisé que Mme FELIX, MM. GALUT (pouvoir à M. SALAK) et BOUDET, Mmes BAUDOUIN (pouvoir à M. PRUDENT) et CHEZE-DHO (pouvoir à Mme FELIX), M. LEFELLE (pouvoir à Mme BONDUELLE), Mme MENGUY et M. ALLAIN ne prennent pas part au vote.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante. Création d'une Société Publique Locale, prise de participation et approbation du projet de statuts de la collectivité. Il vous est proposé de se doter d'un nouvel outil pour aménager notre territoire, outil qui nous procurera une plus grande agilité et une meilleure réactivité dans le traitement des dossiers dans un cadre parfaitement légal, prévu au Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit, en partenariat avec la Ville de Bourges, de créer une société anonyme au capital de 300 000 €, soit 200 000 € apportés par Bourges Plus et 100 000 € apportés par la Ville de Bourges. Un capital exclusivement détenu par les deux collectivités territoriales qui seront elles-mêmes les clients exclusifs de la société. Je rappelle que nous avons créé, il y a quelque temps, une autre SPL pour un tout autre objet, la SPL Tri Berry Nivernais qui intervient également uniquement pour ses actionnaires publics en matière de tri des déchets. La nouvelle SPL interviendra en matière d'aménagement, de restauration immobilière et autres points précisés dans la délibération. L'idée est surtout de pouvoir mobiliser rapidement cette structure dans un cadre sécurisé pour accélérer la réalisation de projets. Voilà Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Merci. Et nous proposons d'appeler cette société SLAM Berry, Société Locale d'Aménagement du Berry. Y a-t-il des demandes de précisions ? Des prises de parole ? Je n'en vois pas. Alors, sur cette délibération, il est vivement recommandé que ceux qui seront désignés, c'est-à-dire moi-même, M. BOUDET, Mme BAUDOUIN, Mme CHEZE-DHO et M. LEFELLE ne participent pas au vote et que les administrateurs de la SEM qui ont concouru à la conception de ce dossier, ne participent pas à cette première délibération. Je considère qu'ensuite ils seront libérés de ces obligations. Ce qui veut dire que tous les autres, il vous est demandé si vous approuvez cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

27. Constitution d'une Société d'Économie Mixte foncière de redynamisation dédiée au portage immobilier (commerce des centres-villes et centres-bourgs)

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la création d'une société anonyme d'économie mixte locale dénommée « Fab Co » et de ses statuts ;
- d'approuver la prise de participation de la collectivité au capital de la SAEML pour un montant de 1 000 000 €, correspondant à 10 000 actions de 100 € chacune ; la moitié de la participation sera versée lors de la création de la SAEML, soit 500 000 €, puis 250 000 € en 2024 et 250 000 € en 2025 ;
- de voter à main levée pour la désignation des représentants de Bourges Plus dans les différentes instances de la SEM ;
- de désigner Mme FELIX en tant que représentante de Bourges Plus auprès de l'assemblée générale constitutive de la société et de le doter de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires à la création de la société, y compris celles à réaliser au nom et pour le compte de la société en formation ;
- de désigner Mme FELIX, M. BOUDET, Mme BAUDOUIN et Mme CHEZE-DHO en tant que représentants de Bourges Plus au Conseil d'administration de la SAEML avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre ;
- de désigner Mme CHEZE-DHO en tant que représentante de Bourges Plus, candidate de la collectivité au siège de président de la SAEML et de l'autoriser à accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celles de directeur général ;
- de désigner Mme FELIX en tant que représentante de Bourges Plus auprès de l'assemblée générale de la société et la doter de tous pouvoirs à cet effet.

étant précisé que Mme FELIX, MM. GALUT (pouvoir à M. SALAK) et BOUDET, Mmes BAUDOUIN (pouvoir à M. PRUDENT) et CHEZE-DHO (pouvoir à Mme FELIX) et MM. CABRERA (pouvoir à Mme ROBINSON), LEFELLE (pouvoir à Mme BONDUELLE) et ALLAIN ne prennent pas part au vote.

Interventions

M. BOUDET :

Création d'une Société d'Économie Mixte foncière de redynamisation dédiée au portage immobilier (commerce des centres-villes et centres-bourgs). Il s'agit, là encore, de se doter d'un nouvel outil, mais ici spécifiquement au service de l'activité économique, artisanale, commerciale, de logement, touristique et de services. Cet outil prend la forme d'une SEM dénommée « Fab Co ».

Mme FELIX :

Pour foncière de l'Agglomération de Bourges, Commerces.

M. BOUDET :

J'aurais appris quelque chose. Son capital social, qui va vous être proposé, est de 2 410 000 € partagé entre trois collectivités : la communauté d'Agglomération de Bourges à hauteur d'1 M€, la Ville de Bourges à hauteur de 200 000 €, la Ville de Mehun-sur-Yèvre à hauteur de 10 000 € et cinq actionnaires privés dont la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 800 000 €, la SEM TERRITORIA à hauteur de 200 000 €, la Caisse d'Épargne France Loire à hauteur de 90 000 €, le Crédit Agricole Centre Loire à hauteur de 90 000 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie à hauteur de 20 000 €. Cette création de SEM répond aux besoins de redynamisation des centres-villes, notamment dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Petite Ville de Demain. Elle pourra également répondre à d'autres besoins ponctuels des communes de notre Agglomération. Elle interviendra principalement en matière de portage immobilier. Voilà Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Merci beaucoup. Donc, c'est un vrai outil nouveau pour l'Agglomération qui va nous permettre, le cas échéant, de participer à la restructuration et au portage d'un certain nombre de commerces, et donc d'avoir une véritable politique d'orientation sur le devenir de cellules commerciales sur l'Agglomération. On pense d'abord effectivement aux deux dossiers Petite Ville de Demain et Cœur de Ville de Bourges mais nous avons ensemble travaillé et réfléchi pour pouvoir élargir le périmètre d'intervention de cette foncière qui, d'ailleurs, pourrait, à un moment donné, penser une intervention au-delà du périmètre de l'Agglomération. Donc, mêmes préconisations en matière de départ pour les votes. Ceux qui seront désignés par l'Agglomération pour siéger ne participent pas au vote ainsi que les membres de la SEM. Pour les autres, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

<p align="center">28. SEM TERRITORIA - Modification du capital social et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société – Souscription à l'augmentation de capital social de la société</p>

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la modification de l'article 6 des statuts de la SEM TERRITORIA relatif au capital social ;
- d'autoriser le représentant de l'Agglomération à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM TERRITORIA à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire et le doter de tous pouvoirs à cet effet ;
- de souscrire à l'augmentation de capital de la SEM TERRITORIA à hauteur de 139 920 €, correspondant à 6 996 actions de 20 € chacune. Le versement des sommes correspondant à la moitié de sa participation en 2023, soit 69 960 €, puis 34 980 € en 2024 et 34 980 € en 2025. Cette dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget principal 2023 au chapitre 26 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

étant précisé que Mme FELIX, MM. GALUT (pouvoir à M. SALAK) et BOUDET, Mmes BAUDOUIN (pouvoir à M. PRUDENT) et CHEZE-DHO (pouvoir à Mme FELIX) et MM. CABRERA (pouvoir à Mme ROBINSON), LEFELLE (pouvoir à Mme BONDUELLE) et ALLAIN ne prennent pas part au vote.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante : modification du capital social et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société, souscription à l'augmentation de capital social de la société. Cela concerne donc la SEM TERRITORIA et l'augmentation de son capital social. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une augmentation de capital de la SEM TERRITORIA afin qu'elle dispose de fonds propres adaptés à son nouveau dimensionnement opérationnel et afin qu'elle puisse prendre participation dans la SEM foncière. L'augmentation du capital de la SEM TERRITORIA s'effectue par incorporation de réserves à hauteur de 517 000 € et, par rapport au numéraire, à hauteur de 780 000 €. S'agissant de Bourges Plus, l'incorporation des réserves transformera son capital actuel de 80 720 € en 173 480 €. En complément, l'apport en numéraire de Bourges Plus est fixé à 139 920 €. C'était une nécessité, vu le dimensionnement actuel de cette SEM TERRITORIA.

Mme FELIX :

Oui, et puis cela permet à la SEM de porter de nouveaux projets ; elle en porte d'ailleurs certains sur Lahitolle qui participent du développement et du dynamisme de la zone Lahitolle. Et cela permet aussi à la SEM, vous l'avez vu dans la délibération précédente, de prendre des parts dans « Fab Co », dans la société foncière de redynamisation commerciale, donc aux côtés de l'Agglomération. Les administrateurs de la SEM TERRITORIA ne participent pas au vote. Pour les autres membres du Conseil Communautaire, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

29. Prise de participation SEM TERRITORIA dans la SEM Foncière

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de donner son accord à la participation de la SEM TERRITORIA dans la SEM Foncière à créer dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et dont le projet de statuts est joint en annexe et d'approuver sa prise de participation dans le capital de la SEM Foncière « Fab Co » en cours de constitution, à hauteur de 7,63 % pour un montant de 200 000 € ;
- d'autoriser ses représentants au Conseil d'Administration de la SEM TERRITORIA à voter en faveur de ce projet ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

étant précisé que Mme FELIX, MM. GALUT (pouvoir à M. SALAK) et BOUDET, Mmes BAUDOIN (pouvoir à M. PRUDENT) et CHEZE-DHO (pouvoir à Mme FELIX) et MM. CABRERA (pouvoir à Mme ROBINSON), LEFELLE (pouvoir à Mme BONDUELLE) et ALLAIN ne prennent pas part au vote.

Interventions

M. BOUDET :

Merci. C'est simplement pour valider ce que l'on vient de voir. Il s'agit d'autoriser la SEM TERRITORIA à participer au capital de la SEM foncière. Cette participation sera à hauteur de 200 000 €.

Mme FELIX :

Voilà. Les administrateurs ne participent pas au vote. Pour les autres, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

30. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Création d'une liaison douce Cœur de Ville/Quartier Séraucourt - Ville de Bourges

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Ville de Bourges d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 400 000 € pour le projet de création d'une liaison douce Cœur de Ville/Quartier Séraucourt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Nous continuons avec le DISC. La première délibération qui vous est proposée concerne la Ville de Bourges et la création d'une liaison douce Cœur de Ville/quartier Séraucourt pour un montant de 1 263 844,70 €. La Dotation Intercommunale de Solidarité pour cet investissement est d'un montant de 400 000 €. L'État intervient dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 415 000 € et la Ville de Bourges à hauteur de 448 000 €. Il vous est demandé d'approuver ce versement.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

31. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Remplacement des éclairages intérieurs par des LED aux gymnases Pierre de Coubertin et Maurice Raveau - Commune de Mehun-sur-Yèvre

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Mehun-sur-Yèvre d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 28 371,21 € pour le projet de remplacement des éclairages intérieurs par des LED aux gymnases Pierre de Coubertin et Maurice Raveau ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Le DISC pour la commune de Mehun. Est-ce que, Jean-Louis, tu veux nous dire un mot sur le remplacement des éclairages LED ?

M. SALAK :

Oui, effectivement, l'opération est en cours. Cela va nous permettre déjà d'améliorer l'éclairage, surtout dans les structures sportives, mais également, bien sûr, d'aller vers des économies d'énergie assez substantielles.

M. BOUDET :

Merci Jean-Louis. Le DISC est appelé à hauteur de 28 371,21 € pour une dépense totale du double.

Mme FELIX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

32. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes -Acquisition et installation de jeux extérieurs - Phase 3 (Jardin du Duc de Berry) - Commune de Mehun-sur-Yèvre

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Mehun-sur-Yèvre d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 19 019 € pour le projet d'acquisition et d'installation de jeux extérieurs - Phase 3 (Jardin du Duc de Berry) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Je te redonne la parole, Jean-Louis, pour l'acquisition et l'installation de jeux extérieurs.

M. SALAK :

Les jeux sont installés dans les jardins du Duc de Berry. Ils ont eu un petit peu chaud il y a huit jours mais ils sont indemnes et pourront donc participer à l'animation et l'épanouissement de nos jeunes enfants, au bord du canal.

M. BOUDET :

Le DISC intervient à hauteur de 19 000 €, soit 50 % de la dépense.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

33. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Aménagement d'un cheminement piéton devant l'école - Commune de Morthomiers

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Morthomiers d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 12 418 € pour le projet d'aménagement d'un cheminement piéton devant l'école ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

La commune de Morthomiers, l'aménagement d'un cheminement piéton devant l'école.

Mme FELIX :

Veux-tu nous en dire un mot ?

M. ARCHAMBAULT :

Oui, tout à fait. Cela a été réalisé par une société et, là, les travaux sont finis. C'était un aménagement autour du kiosque. On a mis de la végétation et on a fait un petit cheminement pour l'école à côté, pour que les enfants puissent passer de l'école à la garderie et à la cantine.

M. BOUDET :

Merci beaucoup. Participation du DISC à 50 % à hauteur de 12 418 €.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

34. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Aménagement de l'éclairage public - Commune de Saint-Michel-de-Volangis

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Michel-de-Volangis d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 7 475,90 € pour le projet d'aménagement de l'éclairage public ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Maintenant, c'est la commune de Saint-Michel mais Denis POYET étant absent, c'est pour des travaux d'aménagement de l'éclairage public. Travaux d'aménagement pour un montant de 29 903 €. Le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) intervient à hauteur de 14 951 €, le DISC à hauteur de 7 475 €, et la commune de Saint-Michel à hauteur de 7 475 €.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

- Départ de M. ALLAIN -
- 42 présents -

35. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Création d'un espace détente – Commune de Saint-Michel-de-Volangis

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Michel-de-Volangis d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 9 760,05 € pour le projet de création d'un espace détente ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

36. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Acquisition de matériel pour le Service technique de la commune - Commune de Saint-Michel-de-Volangis

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Michel-de-Volangis d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 2 372,50 € pour le projet d'acquisition de matériel pour le Service technique de la commune ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

**37. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Aménagement de sécurisation
au lieu-dit La Margelle - Commune Le Subdray**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune du Subdray d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 9 880,37 € pour le projet d'aménagement de sécurisation au lieu-dit La Margelle ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Maintenant, je vais céder la parole à Bruno. C'est la commune du Subdray pour l'aménagement de sécurisation au lieu-dit La Margelle.

M. FOUCHET :

Oui, c'est tout dit. C'est simplement pour limiter la vitesse dans un lieu-dit qui s'appelle La Margelle, donc on a mis des chicanes pour limiter la vitesse. Merci.

M. BOUDET :

Merci Bruno. Interventions du DISC à hauteur de 9 880 €, le Conseil départemental du Cher à hauteur de 9 964 € et la commune du Subdray à hauteur de 11 000 € pour un budget total de 30 000 €.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

38. Adhésion à l'association AFIGESE

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'adhérer à l'association AFIGESE ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante : adhésion à l'association AFIGESE (Association Finance Gestion Évaluation des collectivités territoriales). Il vous est proposé d'adhérer à cette association, pour un coût annuel de 355 €. Il s'agit de bénéficier de l'expertise de cette association reconnue et du réseau constitué autour de cette association, en particulier dans le domaine fiscal, afin d'accompagner les travaux de notre Observatoire Intercommunal.

Mme FELIX :

Oui, je pense que c'est une bonne source d'expertise. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. BOUDET :

Et je tiens à remercier la Direction des finances.

Mme FELIX :

Je vous propose que l'on continue nos délibérations. Je vous invite à tenir bon pour qu'on puisse aller au bout, si c'est possible. Je passe la parole à Jean-Louis SALAK.

**39. Mise en place du Fonds de Concours de Développement Touristique - Approbation du
règlement d'aide**

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le règlement du fonds de concours ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. SALAK :

Merci bien. Mise en place du Fonds de Concours de Développement Touristique, approbation du règlement d'aide. Dans le cadre de nos stratégies touristiques lancées en 2022, il était préconisé la création d'un fonds d'intervention touristique afin que l'Agglomération puisse apporter un soutien financier à ses communes membres pour la réalisation de projets en cohérence avec le règlement d'aide qui vous a été adressé, concernant les lignes structurantes de nos stratégies que sont le développement du cyclotourisme, la valorisation touristique des marais et espaces fluvestres ainsi que celle des aires de camping-cars. Vous pourrez trouver, dans ce règlement, le type de projet, le plafond des dépenses subventionnables, ainsi que le taux des subventions octroyées. Pour 2023, le montant de ce fonds de concours est de 50 000 € et il sera reconduit pour les années 2024, 2025 et 2026, sous réserve de l'inscription et du vote de ces montants au budget des années concernées. Il vous est donc demandé d'approuver le règlement de ce fonds de concours et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Mme FELIX :

Si Joël ALLAIN avait encore été là, et si j'avais été taquine, je lui aurais dit que voilà le futur fonds de concours pour les trois années qui viennent et que cela répond sûrement à la demande de l'ensemble des communes. Mais, au-delà de ce côté taquin, voilà en tout cas un fonds de concours complémentaire sur lequel on vous invite à délibérer et qui ne sera pas le seul fonds de concours des années 2024, 2025 et 2026, c'est une évidence. Mais je pense que c'est intéressant de pouvoir accompagner les projets touristiques et de le faire de façon cohérente. Donc, merci à Jean-Louis qui a beaucoup travaillé là-dessus. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Jean-Louis, toujours à vous.

40. Plan Media National 2023 - Avenant n° 1 à la convention Ad2T

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser le versement à l'association Ad2t d'une subvention exceptionnelle de 53 025 € pour soutenir la diffusion d'un plan média national pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre l'association Ad2T et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus pour l'année 2023.

étant précisé que Mme NEZLIOUI ne prend pas part au vote.

Interventions

M. SALAK :

Plan Media National, avenant n° 1 à la convention avec l'Ad2T (Agence de Développement du Tourisme et des Territoires). En 2022, l'Ad2T a réalisé un film d'attractivité résidentielle et touristique de l'Agglomération mettant en valeur le territoire, ses ressources et valorisant les grands axes de la stratégie touristique de Bourges Plus. Ce film a été diffusé 40 fois sur les chaînes nationales et visionné plus de 281 000 fois sur leur site Internet. Il vous est donc proposé, pour cette année 2023, d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'Ad2T d'un montant de 53 025 € afin de renouveler la diffusion de ce film, toujours sur les chaînes nationales et sur leur site Internet. Il vous est donc demandé d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle de 53 025 € à l'Ad2T pour la diffusion d'un plan média pour l'année 2023 et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre l'Ad2T et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus pour l'année 2023.

Mme FELIX :

Merci. Oui, Mme NEZLIOUI.

Mme NEZLIOUI :

Je ne prendrai pas part au vote Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Très bien. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

41. Soutien Université d'Été du Très Haut Débit - Information

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser le versement de 25 000 € TTC à IDEAL Connaissances pour la tenue à Bourges des Universités du Très Haut Débit ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec IDEAL Connaissances.

Interventions

M. SALAK :

Soutien Université d'Été du Très Haut Débit. Chaque année, se déroule dans un lieu différent ce rendez-vous très attendu du numérique : l'Université d'Été du Très Haut Débit. La 7^{ème} édition de cet événement se tiendra à Bourges aux rives d'Auron, les 12 et 13 octobre prochains, en partenariat avec Berry fibres optiques, les Conseils départementaux du Cher et de l'Inde, la Mairie de Bourges, Bourges Plus et la Région Centre. Elle réunira 2 000 participants et fera l'objet d'une communication importante, sous diverses formes, dans le cadre duquel l'Agglomération sera systématiquement présentée ou nommée. Lors de cet événement à fort enjeu touristique qui aura des retombées sur sa notoriété et son attractivité, Bourges Plus bénéficiera pour cela d'un stand qui lui permettra de présenter ses nombreux atouts. Le soutien apporté par l'Agglomération se matérialiserait par l'achat de services auprès d'un opérateur économique déterminé pour des raisons tenant à des droits d'exclusivité par la procédure d'un marché sans publicité ni mise en concurrence. Il est proposé de réaliser, avec IDEAL Connaissances, organisateur des Universités d'Été du Très Haut Débit, un marché prévoyant un droit pour la Communauté d'Agglomération à participer à l'orientation et à la construction du contenu des universités d'été, un affichage prioritaire de Bourges Plus sur la communication d'événements et notamment sur tous les supports de communication, pour un montant de 25 000 € TTC. Il vous est donc demandé d'autoriser le versement de cette somme de 25 000 € TTC à IDEAL Connaissances pour la tenue, à Bourges, des Universités du Très Haut Débit et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec IDEAL Connaissances.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, vous ne participez peut-être pas au vote. Si, je ne sais pas.

M. BARNIER :

Si. Juste pour dire que, effectivement, c'est le Syndicat que je préside au niveau départemental, Berry numérique, qui s'est porté candidat pour cette manifestation. Très heureux qu'on ait été retenu et que toutes les collectivités, Bourges Plus, Conseil Départemental, Région, même le Conseil Départemental de l'Indre, participent ou cofinancent, enfin sponsorisent en quelque sorte, cet événement qui est quand même l'événement n°1 du domaine. C'est bien pour l'activité de l'Agglomération, pour deux jours en octobre. Merci.

Mme FELIX :

J'ajoute qu'à cette occasion, nous avons eu un débat en Bureau et, du coup, nous l'avons traduit budgétairement par une ligne dédiée pour essayer de voir comment nous structurerions notre intervention par rapport à des événements à caractère touristique pour lesquels nous pouvons être amenés à contribuer et c'est l'exemple de ce que nous avons ce soir au Conseil. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et, dans la même philosophie...

42. Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2023 - ANTRE PEAUX

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention de partenariat annuelle 2023 cosignée avec l'association Antre Peaux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat annuelle 2023 ;
- d'autoriser au titre de la convention de partenariat annuelle le versement à l'association Antre Peaux d'une subvention annuelle de 35 000 € pour l'année 2023.

Interventions

M. SALAK :

Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association Antre Peaux. Depuis plusieurs années, l'association Antre Peaux participe à la création, à la production, à la diffusion et à la richesse de la diffusion artistique sur notre territoire en partageant les outils et les ressources dont elle dispose au bénéfice de projets d'intérêt communautaire. Elle réalise régulièrement des expositions et porte, notamment, l'événement Bourges Contemporain, mais pas que. La convention de partenariat annuelle proposée, précise les actions portées en commun pour l'année 2023. À savoir : développer ses actions d'arts et sciences par l'accroissement et la consolidation des partenariats avec le secteur scientifique et l'enseignement supérieur. Elle accentuera également son inscription dans le circuit touristique local et la stratégie touristique de Bourges Plus.

Il est également proposé d'attribuer une subvention à l'association Antre Peaux d'un montant de 35 000 € pour l'année 2023 au titre des actions suivantes : soutien à Bourges Contemporain au titre de l'attractivité et du tourisme, soutien aux actions de transmission, formation et médiation en milieu universitaire, ainsi qu'aux actions de l'Ursulab au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette subvention est décomposée comme suit : 20 000 € pour l'attractivité touristique et 15 000 € pour la partie enseignement supérieur et recherche. Il vous est donc demandé d'approuver la convention de partenariat annuelle 2023, cosignée avec l'association Antre Peaux, d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et d'autoriser, au titre de celle-ci, le versement à l'association Antre Peaux d'une subvention de 35 000 € pour l'année 2023.

Mme FELIX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et je vous remercie d'autant plus que le parcours Bourges Contemporain a démarré et que deux vernissages ont déjà eu lieu. Donc, je vous en remercie encore plus. Jean-Louis toujours.

43. Renouvellement d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion au GIP Cafés Cultures ;
- d'approuver le versement de 5 000 € au titre d'aide au GIP Cafés Cultures ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Interventions

M. SALAK :

Renouvellement d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures. L'Agglomération Bourges Plus adhère depuis 2021 au Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures, dispositif national gérant un fonds d'aide qui permet de favoriser l'emploi artistique dans les cafés, bars, restaurants, employeurs des artistes et techniciens qui se doivent ainsi de respecter une rémunération minimale brute indiquée par la convention collective nationale du spectacle vivant privé et donc d'éviter par cela le travail au noir. Plusieurs partenaires abondent à ce fonds d'aide dont certaines collectivités qui ne financent que leur propre territoire. Bourges Plus permet d'augmenter, au travers de son adhésion d'un montant de 5 000 €, une enveloppe déjà abondée par l'État et la Région Centre, mais également le nombre d'artistes pouvant se produire dans les établissements situés sur l'Agglomération, soutenant ainsi l'économie locale, notamment dans les communes rurales. Il vous est demandé d'approuver le renouvellement de l'adhésion au GIP Cafés Cultures, d'approuver le versement de 5 000 € au titre d'aide au GIP Cafés Cultures et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Mme FELIX :

Merci. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Délibération suivante.

44. Archives Municipales et communautaires - Adhésion à des associations professionnelles

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'adhésion à l'AAF et son renouvellement annuel ;
- d'approuver l'adhésion à Avenio Utilisateur et son renouvellement annuel ;
- d'autoriser annuellement le règlement de ces cotisations ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Interventions

M. SALAK :

Archives Municipales et communautaires, adhésion à des associations professionnelles. Deux adhésions à des associations professionnelles vous sont proposées concernant notre service Archives. L'une avec l'Association des Archivistes Français, l'AAF, forte de plus de 2 800 professionnels des archives des services publics et privés. Cela passe par l'élaboration de fiches pratiques, d'édition d'ouvrages, l'organisation de journées d'études ou de formations à tarif préférentiel par l'intermédiaire de son propre centre. Cela permet donc d'intégrer un réseau, de bénéficier d'outils créés et mis à jour régulièrement. Pour information, le montant de l'adhésion pour 2022 était de 425 € TTC.

La seconde adhésion concerne l'association Avenio Utilisateur, dont le logiciel exploité par notre service Archives permet la gestion informatisée de l'ensemble de ses activités, le suivi des prêts d'archives aux services de la Ville de Bourges et Bourges Plus, la gestion des demandes de consultation, ainsi que les demandes d'amélioration et de développement de l'outil auprès du prestataire. Le montant de l'adhésion pour l'ensemble du service en 2022 était de 60 € TTC. Il vous est demandé d'approuver l'adhésion à l'AAF et son renouvellement annuel, l'adhésion à Avenio Utilisateur et son renouvellement annuel, d'autoriser annuellement le règlement de ces cotisations et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Mme FELIX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

45. Convention d'application n° 1 relative à la collaboration scientifique entre Bourges Plus et l'Inrap pour l'échange de données archéologiques géoréférencées

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention d'application n° 1 avec l'Inrap ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention d'application et tout acte s'y rapportant.

Interventions

M. SALAK :

Convention d'application n° 1 relative à la collaboration scientifique entre Bourges Plus et l'Inrap pour l'échange de données archéologiques géoréférencées. Le 14 mars 2017, Bourges Plus et l'Inrap avaient signé une convention de partenariat afin de développer leur collaboration opérationnelle, scientifique et de valorisation. L'Inrap a créé et développé un catalogue de visualisation de l'information archéologique, mis à disposition des services d'archéologie de collectivités territoriales pour faciliter et favoriser les échanges entre opérateurs publics de l'archéologie préventive.

La convention proposée a pour objet de fixer les modalités d'échange de données entre les parties afin de faciliter l'exploitation scientifique et la valorisation des interventions archéologiques qu'elle réalise. Il vous est demandé d'approuver la convention numéro un avec l'Inrap et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention d'application et tout acte s'y rapportant.

Mme FELIX :

Merci. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole à Gérard SANTOSUOSSO pour une délibération qui a, elle aussi, une forte importance pour notre territoire.

**- Départ de Mme SINGEOT -
- 41 présents -**

46. Projet Régional de santé de 3^{ème} génération 2023-2028 - Avis de l'Agglomération de Bourges dans le cadre de la consultation réglementée lancée par l'Agence Régionale de Santé Centre - Val de Loire

Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de transmettre la présente analyse et les réserves qu'elle contient sur le Projet Régional de santé 3^e génération (2023-2028) à l'Agence Régionale de Santé et, dans l'attente d'un engagement substantiel permettant de lever les réserves, d'émettre un avis défavorable au Projet Régional de santé 3^e génération (2023-2028).

Interventions

M. SANTOSUOSSO :

Merci Mme la Présidente. Il s'agit de se prononcer, de donner votre avis sur le Projet Régional de Santé 2023-2028 (PRS). Vous savez que l'ARS (Agence Régionale de Santé) a un rôle très important d'autorisation des soins dans les différents établissements publics ou privés, qu'elle a aussi un rôle d'autorisation des dotations pour les équipements dits lourds et un rôle, aussi, de proposer des appels à projets. L'ARS définit la feuille de route des différentes orientations, d'après le cadre d'orientation stratégique qui a été voté et ce, pour 10 ans, jusqu'en 2028. Elle établit le schéma régional de la santé avec les objectifs quantitatifs et suivant des objectifs quantitatifs d'offre de soins. En même temps, elle propose un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis, le PRAPS. Avant le 15 avril, vous nous aviez autorisés à donner une contribution à la synthèse, à l'écriture de ce projet. Du 23 mai au 23 août, il y a la période dite de concertation, des consultations réglementaires des différentes structures. Les EPCI, dont fait partie l'Agglomération, n'ont pas obligation de participer à cette consultation réglementaire mais nous avons pensé qu'il était fort utile de faire nos remarques sur le projet qui nous est présenté. Nous souhaitons donc apporter notre avis avant l'adoption définitive par la direction de l'ARS et donner évidemment notre avis. Nos remarques portent sur trois points relativement importants : premier point : l'inégalité territoriale ; deuxième point : les enjeux globaux et spécifiques et troisième point : ce que le PRS3 n'a pas appréhendé ou a mal précisé.

En ce qui concerne l'inégalité territoriale, le projet Régional 2 mettait déjà en évidence une inégalité territoriale relativement importante. Elle en faisait un point d'action important. Le diagnostic fait apparaître que cet objectif n'a pas été atteint, que le diagnostic de l'état général de la population montre une inégalité relativement importante pour le département du Cher mais aussi pour l'Indre et l'Eure-et-Loir et que cette distorsion s'aggrave de façon régulière et ce malgré les orientations qui avaient été prescrites.

Les enjeux sont parfaitement bien analysés par l'ensemble des commissions qui ont travaillé là-dessus mais aucune priorité n'a été affirmée et, en tout cas, pour les quelques objectifs qui sont parfaitement précisés, il n'y a pas de solution financière d'accompagnement. Ce qui fait apparaître l'ensemble d'un document qui fait 280 pages comme une lettre au Père Noël, voire des incantations qui ne se transforment pas en action immédiate. Les priorités ne sont pas affirmées, ce qui est dommage, et le dénominateur commun de tout cela reste l'insuffisance numérique et qualitative de l'ensemble des professionnels de santé. Nous avons proposé une augmentation des formations des professions, en nombre mais aussi en qualité. Cela veut dire que, par exemple, dans les enseignements, nous souhaitons qu'il y ait une grande implication du médico-social, ce qui n'est pas tout à fait le cas encore actuellement, en tout cas pas de façon suffisante. Ceci étant, se pose le problème de : quand est-ce qu'on va avoir ces augmentations ? Comment ? Qui finance ? Ceci n'est pas précisé. Vous savez que l'urgence du moment... nous avons une urgence à tenter de régler les problèmes de carence. Ceci fait que ce n'est pas forcément compatible avec la longueur des formations qui existent.

Nous souhaitons qu'il y ait une large sensibilisation locale à la fois de nos collégiens, de nos lycéens et des étudiants en études supérieures pour les métiers de la santé. Nous demandons, par exemple, des classes spécifiques d'accès pour les métiers de la santé. Il existe actuellement une possibilité de PASS ou de LAS (Licence Accès Santé) qui seront adossés à des filières non scientifiques. Donc, ou on demande un rattachement à des filières scientifiques pour pouvoir avoir un nombre suffisant, ou la création d'une véritable classe qui prépare à ces orientations médicales et médico-sociales. Nous demandons aussi -c'est peut-être la chose la plus importante sur laquelle nous pourrions agir- qu'il y ait des dérogations de rattrapage pour tenter d'écrêter un peu ces grandes différences qui existent entre les six départements. Nous sommes malheureusement, dans le Cher et l'Indre, les lanternes rouges sur tous les critères qui sont étudiés, que ce soit l'accidentologie, l'obésité, les cancers, la mortalité prématurée, etc., et pour toutes les maladies, entre autres, psychiatriques. Et ceci est dans la possibilité dérogatoire de la direction de l'ARS locale. Evidemment, l'ARS a des directives nationales mais, de façon dérogatoire, elle peut opter, puisque maintenant vous savez que c'est une nouvelle direction, avec l'arrivée de Mme Clara DE BORT, qui a la possibilité, connaissant les inégalités territoriales, de pouvoir y pallier par l'affectation, entre autres, de nomination d'internes supplémentaires dans nos territoires. Nous demandons des objectifs fermes, clairs, et surtout adossés à des possibilités financières, et surtout des objectifs qui soient territorialisés c'est-à-dire que, sur des orientations globales, il y a des spécificités chez nous qui n'existent pas ailleurs. Nous souhaitons évidemment pouvoir intervenir avec les spécificités locales mais avec les moyens qui sont apportés.

Quels sont les enjeux globaux et spécifiques de l'accès aux soins ? Parce qu'il est là, aussi, le problème : cette disparité fait qu'il y a un non-accès d'un certain nombre de patients aux soins parce que géographiquement, parce qu'il n'y a pas de professionnels, parce qu'ils n'ont pas connaissance des circuits, etc. Et il y a donc, parfois, un renoncement aux soins, ce qui est extrêmement péjoratif, ou alors un retard important au dépistage d'un certain nombre de cancers, ceci aussi, du fait du vieillissement de notre population : plus qu'ailleurs, nous avons une moyenne de notre population plus âgée que dans d'autres départements et, entre autres, sur l'axe ligérien. Notre population est vieillissante.

Nous avons des inégalités territoriales qui sont aussi dues à l'isolement. Donc, si des mesures sont prises, il faut qu'on étudie la possibilité de la mobilisation de ces patients via des transports et on sait que c'est un énorme problème puisqu'actuellement, cela dépasse déjà les budgets de façon importante au niveau de la caisse.

Nous demandons l'organisation des urgences parce qu'actuellement, on nous dit : il faut vous organiser entre les différents établissements du département, ce qui veut dire que le SMUR de Vierzon, de Saint-Amand devraient pouvoir intervenir lorsque le SMUR de Bourges n'est pas disponible, mais ceci sans moyens supplémentaires. Donc, il y a là des distorsions entre le souhait et la nécessité de.

Nous demandons l'uniformisation des ZIP, les Zones d'Intervention Prioritaire. Il a été décidé, pour quatre ans, que certaines zones qui étaient en difficulté ou en tension de professionnels se verraient dotées d'une possibilité d'aide financière, relativement importante, par nouvel arrivant professionnel. Eh bien, dans le département du Cher, des zones en font partie, sauf un certain nombre de communes. Alors, c'est bien pour celles qui y sont mais ce n'est pas bien pour celles qui n'y sont pas, mais l'évolution des professionnels fait que, de façon annuelle, il y a des départs extrêmement importants. Et donc, nous demandons à ce que la révision se fasse non pas tous les quatre ans mais que ce soit quasiment annuellement et nous demandons que l'ensemble des communes de notre Agglomération soit concerné par ces aides financières. C'est important parce que lorsqu'un médecin s'en va, s'il est dans une zone non prioritaire, à côté, évidemment, il y a une zone prioritaire et le médecin aura tendance, puisqu'il y a une manne financière à côté, à aller à côté et non pas sur la zone, ce qui aggrave la distorsion.

Nous demandons donc une véritable politique dans le cadre du PRAPS, c'est-à-dire le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations les plus démunies, ce qui est très particulier et qui doit bénéficier d'une prise en charge importante. Ceci de façon globale mais sur certaines politiques très spécifiques, pathologies mère et enfant entre autres, il est extrêmement important que les cancers, dans les addictions et surtout dans les maladies mentales ; actuellement, il n'y a pas grand-chose là-dessus.

Et puis, vous savez qu'il y a deux types d'hospitalisation à domicile sur le département du Cher et le législateur dit : dès lors que vous n'êtes pas plus de 350 000 habitants, il faut en supprimer une des deux. L'hospitalisation à domicile concerne toutes les thérapeutiques des pathologies lourdes et, entre autres, tout ce qui est cancer, hématologie et les cancers généraux. Voilà un petit peu. Donc, nous avons demandé à ce qu'on puisse conserver les deux structures d'hospitalisation à domicile compte tenu des spécificités de notre territoire. Des courriers ont été faits dans ce sens-là. On en a parlé dans les différentes commissions au niveau de l'ARS.

Et puis, ce PRS3 est très administratif et il ne répond pas vraiment aux besoins de la population et au besoin qui est constaté sur le terrain. Il n'aborde pas les soins en fonction des besoins mais il a plutôt une vision administrative. Il n'y a pas de véritable politique de santé adossée à des enjeux et au besoin de soins. Pas de spécificités territoriales. Pas de priorité qui est prise en considération. C'est un véritable catalogue. Je leur disais toujours : c'est une lettre au Père Noël qui n'a aucun intérêt. C'est très scolaire mais ce n'est pas décisionnel. Pas de sensibilisation, de communication pour les acteurs. Il n'y a aucune ligne sur la sensibilisation des différents acteurs, dont les élus, qui peuvent être des relais extrêmement importants dans la connaissance des réseaux et dans la prévention. Pas de précisions sur ce qu'on appelle le virage domiciliaire. Actuellement, on constate que des hospitalisations, peut-être abusives, mais en tout cas en très grand nombre, inhérentes aux personnes âgées entre autres, ne sont pas justifiées médicalement mais socialement nécessaires. La personne qui est seule, qui tombe, il n'y a plus personne autour, il faut les hospitaliser. Il faut mettre en place ce qu'on appelle un parcours de soins et un parcours de prise en charge. Or cela, cela soulage évidemment, désengorge l'hôpital, mais cela ne règle pas le problème de la prise en charge. Donc, il faut structurer un ensemble de parcours ou ces personnes-là pourraient être prises en charge dans d'autres lieux, à domicile si ce n'est pas trop grave, peut-être dans des EHPAD si on arrive à trouver des solutions, des lits supplémentaires et des financements différents. Ce virage n'est pas précisé ni en temps ni... comment dire ? Le maintien à domicile. Voilà.

L'ARS vient de proposer une convention, un projet sur lequel nous avons répondu et sur lequel nous venons d'être retenus pour mettre en place un véritable centre de ressources territoriales qui permettrait de garder les gens à la maison, d'être diagnostiqués comme très urgent, moyennement urgent ou pas du tout urgent, en tout cas sur le plan médical, mais il faut leur donner toutes les possibilités d'organisation pour les prendre en charge pour essayer de pallier à leur manque d'autonomie. Voilà un petit peu. Ceci n'est pas précisé. Oui, je fais court, mais c'est d'une importance capitale.

Il y a le problème de la permanence des soins, ce qu'on appelle l'autorisation d'activité. Par la législation et via l'ARS, les établissements ont une autorisation pour exercer telle ou telle d'activité et il y a des notions d'effet seuil. Par exemple, si on ne fait pas plus de 300 accouchements à la maternité de Saint-Amand, cela va fermer et cela aura des conséquences pour tous les autres services, etc. donc il y a une perte de chance, etc., etc.

Il y a quelques points positifs tout de même : la coordination de certains parcours de soins, comme je le disais tout à l'heure, c'est le centre de ressources territoriales que nous mettons en place, à partir de septembre, avec le CCAS de Bourges et les EHPAD, entre autres Bellevue et l'EHPAD de Mehun. Le partage des données des différentes filières et des répertoires de compétences, vous savez que tout est changé. Cela, c'est positif. La e-santé. Mais tous ces éléments-là ne sont pas des solutions de nature à pallier la pénurie. Ce sont des petites choses de recherche, intéressantes, qui améliorent le travail mais ne répondent pas forcément au besoin.

En conclusion, pour faire court, Mme la Présidente, à ce stade, nous vous proposons de porter à la connaissance de Mme la Directrice de l'ARS que nous avons bien lu l'ensemble du projet et que nous en avons fait des réserves que j'ai essayé de vous les résumer un tout petit peu. Mais que, en l'état, sauf à lever ces réserves, je vous propose de donner un avis défavorable à ce PRS3.

Mme FELIX :

Merci beaucoup Gérard et je te présente mes excuses parce que le sujet que tu traites est extrêmement important et effectivement, il faut être capable de prendre le temps nécessaire. Merci infiniment pour l'investissement que tu as sur ces dossiers. Catherine MENGUY. Et puis Frédérique SOULAT.

Mme MENGUY :

Alors, je vais faire très court après cet exposé effectivement extrêmement complet : je me demande ce qu'il y a de positif dans ce « truc ». On se demande, je suis désolée, ce que l'administration centrale ou je ne sais pas quoi a fait pour écrire un « truc » probablement avec des gens qui ont fait un tas d'études et qui ne se rendent pas compte que, dans les territoires, notre service de soins est manquant. Et moi, je vais le dire très clairement : tant qu'on en est à vouloir faire de la pédagogie, tant qu'on en est à vouloir convaincre, il y a un moment où cela ne marche pas. J'imagine que les fonctionnaires qui ont pondu ce « truc » sont des gens très intelligents mais visiblement, cela ne répond pas quand même aux besoins. Ce qu'ils ont fait n'est pas terrible mais, en plus de cela, je vais voter quand même l'avis défavorable, mais je me dis que, nous aussi, on prend une posture : quels moyens on utilise réellement, à part un courrier, pour dire qu'on n'est pas content ? Je vais vous dire franchement, par moment, je me dis que je deviens schizophrène dans ces assemblées. Merci.

Mme FELIX :

Frédérique.

Mme SOULAT :

Oui, je me permets de prendre la parole, Mme la Présidente, au nom de Magali BESSARD qui est retenue à la Région ce soir et qui ne pouvait pas être là. Et je suis entièrement d'accord avec ce qu'elle écrit : l'avis défavorable proposé par l'Agglomération s'inscrit dans le même esprit qui a prévalu à l'avis défavorable voté en Conseil Municipal de la Ville de Bourges, jeudi dernier. Le Plan Régional de Santé 3 n'est qu'une déclinaison de la politique nationale de la santé publique, dans un contexte où le gouvernement reste sourd aux cris d'alerte, aux difficultés que rencontrent les gens à se soigner, aux conditions de travail dénoncées par le personnel soignant de l'hôpital qui, en bout de chaîne, font courir des risques aux patients et aux patientes. Et, comme si cette surdité ne suffisait pas, lorsque des propositions sont portées au débat à l'Assemblée Nationale, comme celle visant à réguler l'installation des médecins, c'est un vote « contre » de la quasi-majorité gouvernementale. Rien à voir, circulez ! Et le Plan Régional de Santé 3, par l'ensemble des demi-mesures qu'il propose, s'inscrit complètement dans la continuité de la ligne gouvernementale. Il est évident que nous voterons « pour » cet avis défavorable.

Merci, M. le Vice-Président, pour son compte-rendu très clair, très détaillé et qui, j'espère, a permis aux gens de comprendre l'urgence de réagir à ce Plan Régional de Santé.

M. SANTOSUOSSO :

Pour préciser tout de même, l'Agglomération n'est pas restée inactive. Pour mémoire, nous sommes dans toutes les instances de décision et, entre autres, au niveau du Centre Hospitalier et à l'ARS. Nous avons mis en place des éléments de nature à améliorer la formation des infirmières, des aides-soignantes. La Région a fait le nécessaire pour nous permettre ces éléments. Nous souhaitons, par exemple, améliorer l'ensemble des formations de nature à apporter des soins supplémentaires. Nous travaillons sur une école de kinésithérapie, sur la formation des manipulateurs radio. Nous avons participé, avec la Ville, le Département, l'hôpital et la clinique, à la mise en place d'une résidence Pro Santé pour accueillir tous les stagiaires possibles et imaginables. Donc, nous ne sommes pas inactifs. On a d'autres pistes de travail, bien entendu, mais derrière cela, attention, il y a tout de même des choses. Lorsqu'on dit : on va travailler sur le médico-social, il ne faut pas que cela serve de délestage à l'État qui transformerait ce qui est soin, ou limite des soins, en prise en charge sociale. Il n'a plus à payer les soins et ce sont les collectivités qui les payeront. Voilà. Il y a beaucoup de problèmes avec ses interprétations.

Mme FELIX :

Très bien. Écoutez, merci de ce débat. Je vous propose de passer au vote. Êtes-vous favorables à cette délibération ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. La parole est à Patrick BARNIER.

47. Modifications des modalités d'inscription de l'IMEP
--

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les modifications des modalités d'inscription de l'IMEP.

Interventions

M. BARNIER :

Merci Mme la Présidente. Cela va aller vite sur les deux délibérations que je vous propose. La première concerne les modifications des modalités d'inscription à l'IMEP, à la fois pour les inscriptions et également pour les modalités de règlement. C'est détaillé dans votre document. Ce sont des petites modifications par rapport au règlement qui datait de 2021. Je pense que cela n'amènera pas de difficultés pour vous tous.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

48. Campus Connecté - Adhésion à l'association Groupement des Établissements d'Enseignement du Cher (GEEC)

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'adhésion de Bourges Plus à l'association GEEC et le paiement de la cotisation annuelle ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Interventions

M. BARNIER :

La délibération suivante concerne l'adhésion à une association, le GEEC, qui regroupe les établissements d'enseignement du Cher. Il se trouve que Bourges Plus, avec le campus connecté, finalement, est un établissement de formation, il faut le dire. On propose d'adhérer, pour la modique somme de 15 €, Richard, à cette association, mais surtout cela permettra d'être impliqué dans cette association et pour promouvoir le campus connecté. Il faut également savoir que c'est cette association qui est à la manœuvre pour organiser le forum de l'orientation qui est un événement important dans notre Agglomération.

Mme FELIX :

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Merci. La parole est à Bernard DUPERAT.

**49. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations –
Programme d'études préalables (PEP)**

Rapporteur : M. Bernard DUPERAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de valider le programme d'actions du Programme d'Études Préalables (PEP) Cher médian et aval ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la lettre d'engagement à ce programme d'actions et tout document conforme à cet engagement une fois la validation des Services de l'État effective ;
- de donner son accord pour l'inscription au budget de la contribution financière de Bourges Plus, estimée à ce jour au montant total de 83 206 € pour les années 2023, 2024 et 2025.

Interventions

M. DUPERAT :

L'étude « Prévention, Prévision, Protection dite « étude 3P », à l'échelle du bassin versant du Cher et de ses affluents, engagée entre 2019 et 2021, constitue le diagnostic sur ce bassin versant et relève les enjeux en termes d'inondation sur le territoire de l'Agglomération de Bourges Plus. Ce programme prévoit des actions réalisées par l'Etablissement Public Loire dans le cadre de l'animation du programme et des actions réalisées en prestation sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Loire.

La contribution financière de Bourges Plus, pour la période 2023-2025, estimée à un montant de 83 206 €, s'établit comme suit : 24 399 € TTC pour le financement de l'animation de ce programme et 58 807 € TTC pour la réalisation d'actions en prestation sous maîtrise d'ouvrage. Il vous est demandé de valider le programme d'actions du Programme d'Études Préalables (PEP) Cher médian et aval et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la lettre d'engagement annexée à la présente délibération et de donner son accord pour l'inscription au budget de la contribution financière de Bourges Plus, estimée à ce jour au montant total de 83 206 € pour les années 2023, 2024 et 2025.

Mme FELIX :

Merci. Ce qui veut dire, très concrètement, que sur les trois communes qui sont dans ce qu'on appelle le territoire à risque d'inondation, c'est-à-dire Saint-Germain-du-Puy, Bourges et Saint-Doulchard, un certain nombre d'actions de sensibilisation et de prévention vont être mis en œuvre à partir de cette année, en déclinaison de ce programme d'études préalables protection contre les inondations. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

50. Gestion des Eaux Pluviales Urbaines - Tarification – Branchements d'eaux pluviales

Rapporteur : M. Bernard DUPERAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser la réalisation des branchements d'eaux pluviales ou leurs déconnexions pour le compte de pétitionnaires, par l'entreprise titulaire dudit marché de travaux en vigueur au moment de la demande du pétitionnaire ;
- d'autoriser la Communauté d'Agglomération de Bourges à se faire rembourser par les pétitionnaires intéressés des dépenses entraînées par ces travaux, majorées de 10 % pour frais généraux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette opération.

Interventions

M. DUPERAT :

Merci Mme la Présidente. Considérant les demandes de pétitionnaires de raccorder ou de déconnecter leurs eaux pluviales privatives, au réseau public des eaux pluviales urbaines, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la réalisation des branchements d'eaux pluviales ou leur déconnexion pour le compte de pétitionnaires par l'entreprise titulaire dudit marché de travaux en vigueur au moment de la demande du pétitionnaire, d'autoriser la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus à se faire rembourser par les pétitionnaires intéressés des dépenses entraînées par ces travaux, majorées de 10 % pour frais généraux, et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette opération. Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

51. Modification du PLH : Exemption des secteurs de l'Agglomération du Supplément de Loyer de Solidarité

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de modifier le PLH 2023-2028 pour exonérer de l'application du SLS les trois quartiers de veille active suite à l'approbation des membres du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2023 et de l'accord des personnes morales associées.

Interventions

Mme FELIX :

Je vais prendre le relais de Bernadette GOIN sur les délibérations qui suivent. Vous savez sans doute que, dans le logement social, les personnes qui ont un revenu au-delà d'un certain seuil payent plus cher leur loyer que les autres, puisqu'il s'agit d'un logement prioritairement dédié aux personnes à revenus modestes. Néanmoins, dans un certain nombre de quartiers, pour des raisons de mixité sociale, ce qu'on appelle le surloyer, n'est pas dû. La délibération, ici, veut étendre les zones exemptées de surloyer au-delà des quartiers de Politique de la Ville, dans les quartiers qu'on appelle de veille active, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas dans le découpage Politique de la Ville mais qui pourraient l'être à quelques iota près. Donc, je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

52. Proposition d'exemption des obligations de réalisation de logements sociaux suivant l'article L.302-5 du code de la construction et de l'habitation (Loi SRU) des communes de Mehun-sur-Yèvre, La Chapelle-Saint-Ursin et Trouy

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de solliciter l'exemption des communes de Mehun-sur-Yèvre, La Chapelle-Saint-Ursin et Trouy pour la période triennale 2023-2025 ;
- d'approuver le principe de réalisation d'un contrat de mixité sociale pour la période triennale 2026-2028.

Interventions

Mme FELIX :

La deuxième délibération est aussi une délibération qui a comme objectif la mixité sociale. Trois communes dans l'Agglomération, Mehun, La Chapelle-Saint-Ursin et Trouy pourraient être concernées par la loi Solidarité Renouvellement Urbain et donc, devoir atteindre un seuil de 20 % de logements sociaux dans les logements de la commune. Cela n'est pas le cas pour ces trois communes, au contraire de Saint-Doulchard, Bourges et Saint-Germain du Puy qui remplissent leurs obligations. Nous vous proposons d'utiliser l'argument d'exemption qui est possible et qui est lié à la faible tension sur le marché du logement locatif social dans l'Agglomération, c'est-à-dire qu'en gros, les gens qui veulent se loger peuvent se loger sans trop de difficultés dans l'Agglomération, mais de s'engager à mettre en place une stratégie de parcours, de trajectoire pour remplir cet objectif à partir de 2026. En fait, on engage cette réflexion, ensemble, par rapport au programme qu'il va y avoir sur ces communes pour, progressivement, résorber cet écart. Cela a été vu en accord avec les trois communes concernées. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

53. Demande d'agrément « Mon accompagnateur Rénov' » par l'Agglomération

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bourges à la démarche « Mon accompagnateur rénovation » ;
- de permettre à la Communauté d'Agglomération de Bourges de candidater sur le site de l'Anah dédié ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la délibération.

Interventions

Mme FELIX :

Enfin, nous demandons un agrément. Ce sont des dispositifs d'État qui nécessitent un agrément pour pouvoir être repérés dans le dispositif « Mon accompagnateur Rénov' » pour accompagner les gens à rénover leur habitat. C'est quelque chose que nous faisons déjà mais la législation ayant évolué, nous devons solliciter cet agrément. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole à Stéphane GARCIA.

54. Adhésion à l'association Vélo & Territoires - Désignation du représentant de Bourges Plus

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'adhésion de Bourges Plus auprès de l'association VÉLO & TERRITOIRES pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable par tacite reconduction ;
- de régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée, sur le budget principal chapitre 011 ;
- de désigner M. Stéphane GARCIA en tant que titulaire et Mme la Présidente en tant que suppléante pour représenter Bourges Plus au titre de cette adhésion ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Interventions

M. GARCIA :

Merci Mme la Présidente. Il s'agit d'adhérer à l'association Vélo & Territoires pour un coût de 1 012 € exactement et de me désigner comme étant le représentant et Mme la Présidente en tant que suppléante.

Mme FELIX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est, je dirais, la suite de ce congrès que nous avons reçu avec beaucoup de plaisir, je crois Stéphane, à l'automne dernier ici à Bourges. Beaucoup de plaisir et beaucoup d'intérêt, l'un ne gâchant pas l'autre. J'ai fait voter ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie et je repasse la parole à Jean-Louis SALAK qui prend le relais de Denis POYET sur les délibérations d'urbanisme. Merci beaucoup Jean-Louis.

55. Modalités de concertation de la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK en l'absence de M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les modalités de concertation du projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bourges Plus.

Interventions

M. SALAK :

Merci. Modalités de concertation de la modification de droit commun du PLUI de Bourges Plus. Actuellement, des modifications du PLUI sont en cours avec :

- la mise à jour et la création d'emplacements réservés ;
- la mise à jour des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la commune de Bourges et de Trouy ;
- la création d'une OAP sur Saint-Doulchard, quartier vignoble des Coupances ;
- la modification de zonages à Bourges, Berry-Bouy et Saint-Doulchard ;
- une modification ponctuelle du règlement écrit ;
- l'enrichissement de la trame verte ;
- et la création de deux secteurs de taille et capacité d'accueil à Marmagne et à Vorly.

Considérant ces modifications qui sont envisagées, il est proposé des modalités de concertation préalablement à la phase d'enquête publique qui concernent : la publicité des objectifs poursuivis par la modification de droit commun du PLUI ainsi que la mise à disposition au public d'un dossier présentant les objectifs de modification de PLUI pendant une durée d'un mois. Suite à cela, un bilan de la concertation sera présenté devant le Conseil Communautaire qui en délibérera. Et, à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire. Il vous est donc demandé d'approuver les modalités de concertation du projet de modification de droit commun du PLUI de Bourges Plus telles que présentées et conformément aux propositions du rapporteur.

Mme FELIX :

Si vous avez bien tout suivi, nous avons ouvert une procédure de modification simplifiée de notre PLUI qui est en cours et suit cette procédure de modification de droit commun qui est un peu plus conséquente et pour laquelle nous ouvrons la concertation. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

56. Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK en l'absence de M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 60 voix « pour » et 2 abstentions
(Mmes MENGUY et LABRO (pouvoir à Mme MENGUY))**

- d'approuver les modalités de mise à disposition du public du projet de modification dite « simplifiée » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération.

Interventions

M. SALAK :

Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du PLUI de Bourges Plus. Celle-ci concerne l'installation d'une centrale agri-solaire, à Saint-Just, par la société NEOEN.

Le sujet concerne un changement de zone. Actuellement, la parcelle est en zone NP, Naturelle Protégée, et il est donc proposé la création, à la place, d'un secteur ALN dans le règlement du PLUI qui est dédié aux projets agri-voltaïques et donc, de classer cette parcelle, à Saint-Just, dans le secteur dit ALN.

Ces parcelles sont situées dans l'aire d'alimentation du captage d'eau du Porche et l'exploitant s'est engagé à maintenir une activité agricole bio afin de préserver une ressource en eau... Les modalités de mise à disposition du public sont les suivantes : mise à disposition d'un dossier de modification au siège de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus ; mise à disposition d'un dossier dans la commune de Saint-Just. Ensuite, le public pourra faire part de ses observations au siège de la Communauté d'Agglomération, à la commune de Saint-Just ou sur un registre numérique mis à disposition sur les sites Internet de l'Agglomération, ou par courrier directement adressé à Mme la Présidente. Un avis annonçant cette mise à disposition du projet de modification dite simplifiée sera inséré dans un journal diffusé dans le département, affiché au siège de l'Agglomération, à la Mairie de Saint-Just et publié sur le site Internet de l'Agglomération. À l'issue de cette procédure, un bilan sera présenté devant le Conseil Communautaire qui délibérera et approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis. Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'approuver les modalités de mise à disposition du public du projet de modification, dite simplifiée, du PLUI de l'Agglomération et telles que présentées, conformément aux propositions du rapporteur.

Mme FELIX :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Stéphane GARCIA.

M. GARCIA :

Je vais situer le terrain pour ceux qui ne le connaissent pas. C'est 40 ha de carrière, en fait donc, effectivement, il y avait matière à faire quelque chose puisque rien ne pousse. C'est la première des choses. Le projet est passé à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), je tiens à vous le préciser, avec, sur une vingtaine de votants, seulement 2 voix « contre » si ma mémoire est bonne, avec finalement un avis unanime que c'était un projet très bien monté, avec des engagements du propriétaire du terrain devant notaire. On ne l'a pas encore reçu, néanmoins, j'ai été destinataire à la Mairie du projet non signé et des demandes de pièces complémentaires de la part du notaire que nous lui avons envoyées immédiatement. Donc, c'est une question de jours pour qu'il y ait l'engagement devant notaire pour l'Agglomération, pour nous finalement, qu'il cultive en bio durant les 30 prochaines années. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'intrants, mis à part, évidemment, le lisier des moutons et des ovins qu'il y aura dessus. Néanmoins, il l'utilise pour son exploitation à côté. Donc, finalement il y a un cercle assez vertueux en termes d'agriculture. Et, comme il est rappelé dans la délibération, elle fait partie d'une zone de captage du Porche qui n'est pas rapprochée mais qui est éloignée, je crois. Néanmoins, cela permet aussi de protéger la ressource en eau dont on a parlé en début de ce Conseil Communautaire. Voilà les petites précisions que je voulais apporter de telle façon à ce que vous puissiez entendre et comprendre aussi pourquoi on s'en allait sur une modification simplifiée sur ce type de projet.

Mme FELIX :

C'est un projet, c'est ce que disait Stéphane GARCIA, sur lequel on a essayé de faire une boucle vertueuse. Donc, on est sur l'aire d'alimentation du captage du Porche. Ce qui se passe, à cet endroit-là, peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau de notre captage. Finalement, on utilise ce projet pour engager le propriétaire du foncier sur une exploitation en bio pour les 30 prochaines années. Cela s'appelle une obligation réelle environnementale. C'est un engagement qui suit le titre de propriété, c'est-à-dire que si le propriétaire vend ou cède, l'obligation suit le titre de propriété et nous garantit. L'obligation est vis-à-vis de l'Agglomération qui est la demandeuse de cette évolution. Elle nous garantit qu'on aura une exploitation en bio, à cet endroit-là, sur le territoire. Du coup, elle allie une production photovoltaïque qui participe à la production d'énergie renouvelable, à un autre mouvement, entre guillemets « vertueux », qui est l'obligation réelle environnementale en matière de bio. Et c'est la raison pour laquelle il nous a semblé intéressant, et même un peu en anticipation de la législation, d'accompagner ce projet. Là, nous ouvrons la concertation, nous ne délibérons pas ; nous délibérerons quand l'obligation réelle environnementale sera effectivement signée. Je reste concrète dans les engagements mais je ne doute pas. On a refait un échange avec le propriétaire ces jours-ci, je ne doute pas que cela aboutisse. Mais là, on ouvre la concertation, donc on ne prend pas de risque. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Je considère que les autres votent favorablement et je vous remercie. Toujours à vous, Jean-Louis.

57. Site Patrimonial Remarquable de Bourges - Avis du Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK en l'absence de M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'arrêter le projet de périmètre du nouveau Site Patrimonial Remarquable de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter l'État afin de saisir la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture pour statuer sur la création d'un Site Patrimonial Remarquable et ses outils de gestion.

Interventions

M. SALAK :

Site Patrimonial Remarquable de Bourges, avis du Conseil Communautaire. La Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture a émis le souhait d'un report de l'examen du projet de nouveau Site Patrimonial Remarquable, au motif que la cohérence du projet de délimitation devait être approfondie, notamment sur le secteur de Saint-Ambroix.

À ce titre, une délégation de cette Commission a procédé à une visite le 7 avril dernier et cette visite a permis de lever toute ambiguïté sur le dossier. Afin de solliciter un nouvel examen de cette commission, les instances de la Ville de Bourges et de l'Agglomération doivent, au préalable, se prononcer de manière concordante sur le projet du nouveau Site Patrimonial Remarquable. Vous avez eu un dossier, en annexe, qui propose une extension du périmètre du Site Patrimonial Remarquable. À l'intérieur de ce périmètre, il ressort deux hypothèses d'outils de gestion adossés au Site Patrimonial Remarquable donc à arbitrer, par la suite, avec les services de l'État, après avis de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture :

- *La première hypothèse concerne un seul outil de gestion, le plan de sauvegarde et de mise en valeur sur la totalité du périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Il s'agit de l'outil le plus protecteur, c'est-à-dire qu'il protège les éléments intérieurs et extérieurs des immeubles ainsi que les espaces publics. Il s'inscrit donc dans la continuité de l'existant, et ce, sans multiplier les procédures et cadres réglementaires ;*
- *La deuxième hypothèse concerne deux outils de gestion. D'une part, le maintien d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur sur la partie actuellement couverte avec un ajustement de ses limites correspondant aux réalités urbaines, historiques, et tenant compte des formes bâties. L'autre outil de gestion, c'est le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le reste de l'aire de protection étendue. Cet outil est moins contraignant que le plan de sauvegarde et de mise en valeur. Il permet de garantir l'évolution des formes bâties et des espaces urbains tout en empêchant la détérioration, voire la disparition d'éléments remarquables.*

Donc, deux outils différents mais avec chacun leur avantage et leurs inconvénients. Il vous est demandé d'arrêter le projet de périmètre du nouveau Site Patrimonial Remarquable de Bourges tel que vous l'avez eu en pièce jointe, en annexe, et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter l'État afin de saisir la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture pour statuer sur la création d'un Site Patrimonial Remarquable et ses outils de gestion.

Mme FELIX :

Merci. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci.

58. Avis sur autorisation environnementale centrale photovoltaïque de Mehun-sur-Yèvre

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK en l'absence de M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de donner un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :
 - Créer une haie sur l'ensemble du pourtour de la parcelle du projet (haie multiestrates avec quelques arbres de haute tige et multiespèces, d'une largeur minimale de 3 m) ainsi que le long de la voie intérieure (au moins haie arbustive et multiespèces) ;
 - Prévoir les passages à petites faunes dans la clôture (devront faire a minima 10cmx10cm) ;
 - Créer un gîte à chauve-souris qui devra être intégré dans le cadre de l'aménagement du local de maintenance ;
 - Traiter les façades des bâtiments techniques et du local de maintenance afin d'améliorer leur insertion.

Interventions

M. SALAK :

Avis sur autorisation environnementale centrale photovoltaïque de Mehun-sur-Yèvre. Effectivement, nous avons un projet de création de centrale photovoltaïque, route de Somme, au lieu-dit Les terres de la Marie, d'une

surface de 6,9 ha, pour une puissance de 7,3 mégawatts-crette. Ce site comporte une diversité d'habitat favorable aux chiroptères. Également, la présence de haies bocagères à fonctionnalité importante est à proximité immédiate du site, juste à côté du terrain. L'Agglomération, au travers de sa politique de mise en œuvre des trames vertes, entend favoriser le développement de la biodiversité. Il est demandé au Conseil Communautaire de donner un avis favorable au projet, sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes : la création d'une haie sur l'ensemble du pourtour de la parcelle, c'est ce que Mme la Présidente disait tout à l'heure pour Saint-Just (haie multi-strates avec quelques arbres de haute tige ou multi-espèces d'une largeur minimale de 3 m, ainsi que le long de la voie intérieure, au moins une haie arbustive ou multi-espèces) ; prévoir des passages à petites faunes dans la clôture, à minima 10 cm X 10 cm ; créer un gîte à chauves-souris qui devra être intégré dans le cadre de l'aménagement du local de maintenance ; et traiter les façades des bâtiments techniques et du local de maintenance afin d'améliorer leur insertion. Cela a été voté lors du dernier Conseil Municipal à Mehun-sur-Yèvre avec avis favorable.

Mme FELIX :

C'est très bien. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Voilà, on essaie, à chaque fois, qu'il y ait des aménagements favorables à la biodiversité. Et on revient sur Saint-Just.

59. Avis sur autorisation environnementale centrale photovoltaïque de Saint-Just

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK en l'absence de M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 60 voix « pour » et 2 abstentions
(Mmes MENGUY et LABRO (pouvoir à Mme MENGUY))**

- de donner un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :
 - Planter, le long des pistes de circulation intérieure, des haies ou autres plantations arbustives pour favoriser la création de corridors de biodiversité ;
 - Traiter les façades des postes de livraison afin d'améliorer leur insertion ;
 - Positionner le portail afin qu'il ne vienne pas impacter les éléments de trame verte identifiés au plan local d'urbanisme intercommunal ;
 - Créer un gîte à chauve-souris intégré au poste de transformation ou de livraison.

Interventions

M. SALAK :

Alors là, on monte en puissance, au sens propre comme au sens figuré, on agrandit la surface. Le projet, dont on a effectivement parlé tout à l'heure, se situe dans l'aire de protection du captage du Porche. Comme je le disais tout à l'heure, l'exploitant s'est engagé à maintenir une activité agricole bio, sur cette surface, pour préserver la ressource en eau. Également, il a été identifié sur cette surface la présence d'oiseaux nicheurs du fait de la diversité des zones d'habitat. Il est demandé au Conseil Communautaire de donner un avis favorable au projet, sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes : planter, le long des pistes de circulation intérieure, des haies ou autres plantations arbustives pour favoriser la création de corridors de biodiversité ; traiter les façades des postes de livraison afin d'améliorer leur insertion ; positionner le portail afin qu'il ne vienne pas impacter les éléments de trame verte identifiés au PLUI et créer un gîte à chauve-souris intégré au poste de transformation ou de livraison. On travaillera ensemble pour être sur les mêmes modèles.

Mme FELIX :

Oui, je vous en prie.

M. GARCIA :

Simplement vous dire que les prescriptions qui sont inscrites dans la délibération existent déjà, mis à part les habitats pour les chauves-souris. En fait, globalement, le portail était déjà présent et c'est entouré de haies. En termes d'acceptation sociale du projet, c'est important parce que les haies favorisent la biodiversité mais cela permet aussi de masquer des projets qui peuvent être disgracieux à l'esprit de certains. Néanmoins, pour vous dire qu'en termes de biodiversité sur la commune de Saint-Just, les engagements qui sont pris sont déjà respectés puisque c'est déjà fait. Voilà.

Mme FELIX :

Tout cela est excellent. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole à Corinne LEFEBVRE.

60. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2022

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2022 du Service Public de l'Assainissement.

Interventions

Mme LEFEBVRE :

Merci Mme la Présidente. Cette délibération porte sur le rapport d'activité de l'assainissement 2022. Il reprend les principaux les indicateurs d'activité et de performance du service Assainissement collectif et non collectif :

- une hausse de 6 % des volumes facturés ;
- des curages préventifs sur une longueur de 60 km ;
- une augmentation de 5 % des tarifs en 2022 ;
- les recettes sont en hausse et l'endettement restant dû est de 19 015 194 € ;
- les travaux réalisés, outre le réseau réhabilité pour une longueur de 3 000 m, l'extension pour 300 m, 84 branchements ;
- les travaux de restructuration du collecteur d'eaux usées, rue des Mésanges, à Bourges ;
- et la nouvelle station d'épuration qui a fonctionné en régime permanent depuis mars 2022. Les points forts : une baisse de la production des boues d'épuration qui permettent un recyclage de la matière organique sous forme de compost normé, sur la plateforme de compostage des Quatre Vents, qui est ensuite utilisée par les agriculteurs localisés dans un rayon d'une trentaine de kilomètres. Par contre, une consommation électrique en augmentation de 23 % par rapport à l'usine précédente puisque les performances de l'usine ne sont pas les mêmes.

Et puis, en projet, le lancement d'une étude-diagnostic sur Saint-Germain et la reprise en régie, au 1^{er} juillet, des infrastructures de Mehun-sur-Yèvre. Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2022 du service public de l'Assainissement.

Mme FELIX :

Merci beaucoup. Gérard SANTOSUOSSO.

M. SANTOSUOSSO :

Ce serait intéressant d'avoir les types d'analyses qui sont pratiquées sur les résidus puisqu'ils sont compostables donc il faudrait qu'on ait quand même, pas pour maintenant, mais sur les suivis, par la suite, parce que cela les dosages des différents marqueurs vont être de plus en plus sévères.

Mme FELIX :

Dans ce domaine, comme dans tous les domaines liés à l'eau, le maître mot est la prévention parce que dépolluer, c'est toujours beaucoup plus difficile... alors difficile, peut-être pas, mais coûteux, que de faire de la prévention. Tout un repérage est en train de se faire des sources de micropolluants au niveau de l'Agglomération, de sources de polluants de façon générale, pour essayer de réduire, à l'origine, les polluants. Mais c'est vrai que c'est une question à suivre.

Mme LEFEBVRE :

C'est à suivre et j'étais à Mehun cet après-midi et j'ai posé la même question que toi. On est dans les normes. C'est vague. On est dans les normes mais il ne faut pas s'en contenter, c'est sûr. Je suis d'accord avec toi.

Mme FELIX :

Très bien. Il y a une délibération sur ce rapport ? Non, on prend acte de ce rapport. Après Corinne, je passe la parole à Alain MAZE.

61. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets - Année 2022

Rapporteur : M. Alain MAZE

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication du rapport d'activités du Service Public d'Élimination des Déchets pour l'exercice 2022.

Interventions

M. MAZE :

Merci Mme la Présidente. Il s'agit du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets pour l'année 2022 pour lequel il vous est demandé de prendre acte. Vous l'avez en annexe, on ne va pas le détailler. Je pense qu'on peut avancer. Ce qui est important en matière de ramassage des ordures ménagères, c'est, cette année, la mise en place du ramassage des emballages avec la mise en route de l'usine de tri des Quatre Vents. Il y a encore beaucoup d'améliorations à apporter à cette usine. Cela ne marche pas encore de manière optimale mais les propriétaires ont bon espoir que cela avance dans le bon sens. Sinon, sur trois communes, Saint-Just, Vorly et Annoix et sur des secteurs de Bourges, on a expérimenté les biodéchets pour être prêt en 2024. Sur les quartiers de Bourges, c'est peut-être là où c'est le moins évident. Sinon, en ruralité, c'est beaucoup plus facile.

Mme FELIX :

Bien, je vous demande de prendre acte. Et le rapport suivant donc ?

62. Rapport annuel 2022 - Programme Local de Prévention des Déchets

Rapporteur : M. Alain MAZE

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication du bilan annuel 2022 du Programme Local de Prévention des Déchets et assimilés.

Interventions

M. MAZE :

Le rapport suivant, c'est le Programme Local de Prévention des Déchets sur lequel il faut prendre acte. Il a été étudié en CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) le 23 mai 2023. Il y a eu un avis favorable sur ce rapport. C'est pareil.

Mme FELIX :

Pas de difficultés ?

M. MAZE :

Je pense qu'il ne va pas y avoir de difficultés. Donc, je peux continuer.

63. Convention avec l'eco-organisme (« Eco TLC ») pour la collecte des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagées (TLC)

Rapporteur : M. Alain MAZE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention avec EcoTLC pour la collecte des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagées (TLC) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Interventions

M. MAZE :

Les points suivants, ce sont des conventions REP, des conventions à Responsabilité Élargie des Producteurs, un mot qu'on n'a pas l'habitude d'entendre. Cela concerne la collecte des textiles d'habillement, quelque chose qui existait d'avance. Là, on renouvelle la convention, on repart sur une nouvelle.

On a la même chose, après, pour les articles de bricolage et de jardin. Je vous propose de les passer toutes ensemble. On a une REP également pour les articles de sport et de loisirs ; ce sont des déchets qu'on apporte sur les plateformes. Et puis, on a une convention REP également pour les jouets. Comme je vous l'ai dit, on apporte sur les plateformes. Cela va être recyclé, revendu, cela va générer un petit peu de rentrées d'argent. Le seul inconvénient, c'est que, sur les plateformes, il faut un petit peu plus de place pour les recevoir mais, sur certaines plateformes, cela pourra poser des problèmes parce qu'on n'a pas trop de place pour les agrandir.

Mme FELIX :

Régis MAUTRE.

M. MAUTRE :

Oui, je voulais intervenir sur la REP articles de sport et de loisirs. Une convention va être signée avec Bourges Plus et je voudrais savoir, dans la convention, s'il y a des ponts possibles avec les associations locales. Notamment, dans la REP articles de sport, il y a toute la partie vélo et il y a des associations locales qui sont assez efficaces dans ce domaine, notamment sur la réparation des vélos. J'aimerais donc que soient aménagés des ponts pour que ces associations locales puissent intervenir aussi dans cette filière-là.

M. MAZE :

Alors, je n'y vois pas d'inconvénient. Je pense que ce sont des solutions à étudier, oui, pourquoi pas. Après, il faut voir les conditions.

Mme FELIX :

Je vous propose de travailler ce sujet pour lequel, d'ailleurs, il est probable qu'il y a déjà des contacts mais je n'en suis pas sûre. Donc, je vous propose de travailler ce sujet et on verra ce qu'il est possible de faire. Pour chacune de ces délibérations, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et je passe la parole à Catherine PALLOT.

64. Conventions REP Articles de bricolage et de jardin (ABJ)

Rapporteur : M. Alain MAZE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les 3 conventions pour la reprise des articles de bricolage et de jardin ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ces conventions et tout acte qui serait lié.

65. Convention REP Articles de sport de loisirs (ASL)

Rapporteur : M. Alain MAZE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention pour la reprise des articles de sports et de loisirs ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte qui serait lié.

66. Convention REP Jouets

Rapporteur : M. Alain MAZE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention pour la reprise des jouets ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte qui serait lié.

67. Rapport annuel du Médiateur - Année 2022

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte du rapport annuel 2022 du médiateur territorial de l'Agglomération.

Interventions

Mme PALLOT :

Merci Mme la Présidente. Il faut prendre acte du rapport du médiateur pour l'année 2022. Il y a eu 500 contacts avec les requérants, 106 saisines ou requêtes traitées. C'est 13 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Peut-être à noter -le rapport en fait état- que le médiateur est aussi un point d'entrée pour des primo demandes, qui devraient passer par le service concerné avant d'arriver ; c'est pour souligner aussi la tâche de travail réalisée par notre équipe de médiateurs.

Donc, en 2022, 106 saisines traitées et j'ai appris, cet après-midi, qu'à mi-année donc à peu près à six mois d'activité, en 2023, on est déjà à environ 80 saisines. Cela veut dire que le médiateur, peut-être, commence à se faire connaître et c'est important puisqu'il est question, aussi, dans ce rapport, d'accès aux droits. Je ne voudrais pas prendre trop de temps mais le rapport fait aussi état de 5 améliorations et évolutions possibles qui concernent le service de l'environnement, notamment, partager dans les magazines des collectivités un calendrier sur les ramassages en jours fériés. Cela concerne les usagers qui n'ont pas Internet. Une amélioration concerne aussi le service des assurances et les délais d'instructions des litiges trop longs. Je ne le détaille pas mais voilà. Troisième amélioration : un accusé-réception pour les demandes des usagers ; c'est indispensable. Donc, cela veut dire qu'il y a encore des progrès à faire. Ensuite, le rapport fait état d'une amélioration qui concerne la présentation des missions du médiateur dans les services et les directions générales pour rappeler qu'il peut apporter dans la relation à l'utilisateur. Cinquième et dernier point d'amélioration, c'est faire connaître la médiation par sa présence sur les différentes manifestations. Le rapport fait aussi état des suites données aux améliorations mentionnées dans le rapport de l'année précédente. Je vous encourage à le lire si vous ne l'avez déjà fait. Ensuite, il y a des perspectives pour 2023 et la principale concerne les correspondants du médiateur.

Mme FELIX :

Merci. Je vous demande donc de prendre acte de ce rapport. Délibération suivante.

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte du rapport d'activités 2022 du Conseil de Développement de Bourges Plus.

Interventions

Mme PALLOT :

Il y a deux délibérations qui concernent le Conseil de Développement. Je vais peut-être faire du deux en un. Tout d'abord, le rapport d'activité 2022 du Conseil de Développement. Il indique qu'un gros travail a été réalisé autour de l'eau notamment, de la santé, des mobilités, à un stade plus ou moins avancé selon les dossiers. L'avis sur l'eau sera présenté la semaine prochaine au cours d'une plénière du Conseil de Développement. Sur la santé, la cible est septembre pour le rendu du rapport. Et sur les mobilités, pour l'instant, c'est en pause et c'est à relancer. Il y a eu aussi un travail improvisé mais riche sur l'insuffisance alimentaire. Ensuite, un avis particulier qui a motivé l'ensemble des membres, c'est la question de la bretelle additionnelle de l'A71 ; il y a un avis sur le sujet.

Je voudrais aussi souligner, en 2022, le fonctionnement chaotique lié, d'une part, à la pandémie, donc 50 % d'absentéisme et, d'autre part, à la démission pour raison personnelle du Président du CODEV, M. LLARI, une démission qui a beaucoup déstabilisé les membres du bureau et les personnes investies dans les groupes de travail, ainsi que le fonctionnement en place. M. LLARI était très moteur. Cela a amené les membres du Bureau à se serrer les coudes, à entamer une large réflexion autour de l'organisation, à se réinventer et donc, à relancer les structures membres existantes pour permettre que les deux personnes désignées par ces structures puissent intégrer le Conseil de Développement, et pas une seule, hommes et femmes - ainsi qu'à renforcer le Bureau. Nouveaux et futurs membres ont été accueillis en mars 2023, donc ils ont beaucoup travaillé là-dessus. Cela leur a pris beaucoup de temps en 2022. Ce qui amène aussi à exprimer le besoin pressant de renforcer l'administration du CODEV en lien avec cette montée en puissance afin de travailler en mode moins artisanal, disons.

Le prochain grand rendez-vous, je vous le disais, est le 4 juillet. C'est la plénière du CODEV avec l'avis sur l'eau. J'enchaîne sur la délibération suivante, si vous permettez, qui concerne le renouvellement et le renforcement des membres du CODEV qui passerait leur nombre d'environ 70 à 100 de manière à étoffer, à muscler, et tout cela sans changement sur les collèges. Je ne vous rappelle pas les collèges. C'est dans le rapport, dans le respect de la parité hommes-femmes, femmes-hommes.

Mme FELIX :

Merci Catherine. Donc, on a pris acte du rapport du Conseil de Développement. Je vous invite à le lire parce qu'il est intéressant. Et, pour l'année 2022, le Conseil de Développement viendra présenter son rapport devant le Bureau Communautaire lors de notre prochaine réunion, c'est-à-dire lundi. Je trouve que c'est important qu'on entende ce que la société civile a à dire, avec un regard un peu différent du nôtre sur nos travaux mais plus largement sur le territoire. Donc, on prend acte. Et puis, pour la composition en évolution. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Toujours Catherine.

69. Conseil de Développement - Membres - Renouvellement

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'adopter le renouvellement et l'accroissement du nombre de membres du Conseil de Développement dans le respect de l'objectif de parité ;
- d'adopter la liste des personnes physiques appelées à siéger, proposées par les organisations/structures sollicitées dans chacun des collèges ;
- d'adopter la liste des personnes qualifiées ;
- de donner délégation à Mme la Présidente pour arrêter la liste nominative des membres pour les structures/organismes ne pouvant pas répondre avant le 29 juin 2023 et de confirmer la délégation que le Conseil lui a donnée pour décider, jusqu'à la fin du mandat du Codev, du remplacement des membres démissionnaires, après proposition des organisations représentatives et avis du bureau du Codev ;
- d'autoriser Mme la Présidente à mettre en œuvre ce renouvellement.

**70. Micro-folies itinérante - Convention de prestations de partenariat entre la
Communauté d'Agglomération de Bourges et l'association El Qantara**

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de valider le projet de convention entre Bourges Plus et l'association EL QANTARA ;
- d'autoriser le versement de la subvention à l'association EL QANTARA ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la délibération.

Interventions

Mme PALLOT :

Une délibération qui concerne la Micro-folies itinérante. Il est question de soutenir l'association EL QANTARA et son projet de micro-folies itinérante qui s'articule autour de trois axes. En cela, elle est différente d'autres Micro-folies qui existent sur le territoire. Trois axes : musées numériques, micro-scène, micro-festival. Il s'agit d'une expérimentation permise par la Villette qui prête un kit de Micro-folies itinérant pour une durée de six mois. D'ailleurs, je pense qu'il y a une petite erreur en haut de la délibération. C'est six mois renouvelables. Le soutien de l'Agglomération se traduirait par la mise à disposition des deux conseillers numériques sur des temps donnés, contraints, restreints et sur une subvention de 5 000 €. J'en profite pour rendre hommage à Daniel GRAVELET parce que c'est avec lui que j'ai bossé ce sujet ; il a été très réceptif et on s'est bien entendu.

Mme FELIX :

Voilà, il te reste donc à le partager avec Jean-Marie VOLLOT, si ce n'est pas encore fait, puisque les conseillers numériques sont dans le portefeuille de Jean-Marie. Mais oui, c'était un beau projet et effectivement, Daniel en a facilité l'aboutissement. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole à Marc STOQUERT.

71. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau - Année 2022

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2022 du Service Public de l'Eau.

Interventions

M. STOQUERT :

Merci Mme la Présidente. Une première délibération sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Mme FELIX :

Et comme vous savez tous lire...

M. STOQUERT :

Je pense, j'espère, que vous avez tous lu les deux pages qui vous donnent tous les chiffres essentiels sur le rapport de l'eau cette année.

Mme FELIX :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? On essaie de raccourcir, là, Gérard, mais je te donne la parole quand même parce que c'est toi.

M. SANTOSUOSSO :

Je fais court juste pour vous dire qu'on distribue 7 millions et quelques d'eau et qu'on n'en facture que 5,9 millions ; 1,3 million est dans la nature. C'est la première chose. La deuxième chose, c'est qu'il y a une distorsion dans les chiffres qu'on ne comprend pas très bien. Dans certains documents, on voit qu'il y a 1 200 km de réseau et là, on parle de 999. Ce qui est intéressant, c'est qu'on a fait 5 km et quelques de réparation et que, à ce rythme-là, il nous faudrait 175 ans pour refaire l'ensemble du réseau.

Mme FELIX :

Je remercie Gérard SANTOSUOSSO d'endosser la délégation à l'eau mais je lui rappelle que c'est à Marc STOQUERT qu'elle incombe. Tout le travail que nous sommes en train de faire est d'abord sur la ressource, c'est-à-dire sur les différents captages parce qu'on a besoin de sécuriser notre ressource. C'est cela qui est urgent. On y consacre des montants d'investissement très conséquents, vous l'avez vu. On a ouvert deux nouvelles autorisations de programme pour sécuriser la ressource d'Herry et pour déplacer le prélèvement sur la vallée d'Yèvre du site Saint-Ursin, donc à côté de la chaussée de Chappe, dans les marais de Bourges, vers Souaires.

Nous avons aussi un programme de renouvellement des canalisations qui, c'est vrai, reste à un rythme qui nécessite de voir loin. Donc, on va faire tout un travail de diagnostic plus précis pour se mettre en conformité. On l'a déjà dit à plusieurs reprises, le réseau de Bourges Plus n'est pas dramatiquement fuyard par rapport à la moyenne nationale ; il est même meilleur que la moyenne nationale. En revanche, il est faible sur la commune de Mehun-sur-Yèvre qui rentre en responsabilité par l'Agglomération au 1^{er} juillet, c'est-à-dire dans 2 jours. Dans 2 jours, nous aurons la responsabilité complète du réseau de Mehun et il y a là, pour le coup, un taux de fuite qui est important et qu'on va aussi essayer de résorber progressivement. Voilà, tout cela représente un énorme travail et je remercie Marc du temps qu'il y consacre. Je considère que vous avez pris acte de ce rapport. Marc, délibération suivante.

72. Sollicitation du droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Porche

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver cette demande au Préfet du Cher de création d'un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Porche.

Interventions

M. STOQUERT :

Sollicitation du droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinée à la consommation humaine. Le champ captant du Porche représente presque 35 %, en moyenne, de la production d'eau potable de l'Agglomération. Avec plus de 2,2 millions de mètres cubes produits chaque année, son aire d'alimentation de captage s'étend sur 9 327 ha, dont 8 400 ha de surface agricole. La loi du 29 décembre 2019 permet l'instauration d'un droit de préemption des surfaces agricoles sur un territoire comprenant toute une partie d'aire d'alimentation et de captage d'eau potable. Il se trouve que le décret d'application de cette loi est paru le 10 septembre 2022. Ce droit de préemption s'intégrera pleinement dans la future stratégie foncière du 4^{ème} contrat territorial, signé le 9 février 2023 avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et cinq autres partenaires. C'est une demande au Préfet, en fin de compte, de nous donner un droit de préemption, aujourd'hui, et donc cela continue à travailler sur le 4^{ème} contrat pour préserver notre ressource.

Mme FELIX :

On attendait la sortie de ce décret depuis longtemps. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

73. Opération d'aménagement rue de Palissy à Bourges - Convention tripartite de rétrocession des équipements communs (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) avec la société Loire Sologne Habitat, la Ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention avec la société Loire Sologne Habitat pour la rétrocession des équipements communs de l'opération d'aménagement de 21 logements rue de Palissy à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les autres actes afférents.

74. Société de projet « SAS BOURGES SOLAIRE Port Sec » Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de voter à main levée pour la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de la « SAS BOURGES SOLAIRE Port Sec » ;
- de désigner Mme Irène FELIX comme représentante de la Communauté d'Agglomération ;
- de désigner M. Marc STOQUERT comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération ;
- d'autoriser les personnes désignées à représenter la Communauté d'Agglomération aux instances décisionnelles et autres organes consultatifs de la société (avec possibilité de subdélégation) ainsi qu'à signer et certifier conforme tous les documents se rapportant à la délibération, et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mme FELIX et M. STOQUERT ne prennent pas part au vote.

Interventions

M. STOQUERT :

Les deux prochaines délibérations concernent la SAS BOURGES SOLAIRE Port Sec. Il faut désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus pour suivre un peu cette société de projet. Il est demandé de désigner Mme Irène FELIX comme représentante de la Communauté d'Agglomération et moi-même comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération pour suivre ces deux projets.

Mme FELIX :

Alors, je dois d'abord vous demander si vous acceptez le vote à main levée ou si vous souhaitez un vote à bulletin secret. Je n'ai rien entendu. Sérieusement, y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter à main levée, étant entendu que Marc STOQUERT et moi-même ne participons pas au vote. Pour les autres, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

75. Société de projet « SAS BOURGES SOLAIRE Quatre Vents » Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de voter à main levée pour la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de la « SAS BOURGES SOLAIRE Quatre Vents » ;
- de désigner Mme Irène FELIX comme représentante de la Communauté d'Agglomération ;
- de désigner M. Marc STOQUERT comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération ;
- d'autoriser les personnes désignées à représenter la Communauté d'Agglomération aux instances décisionnelles et autres organes consultatifs de la société ainsi qu'à signer et certifier conforme tous les documents se rapportant à la délibération, et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mme FELIX et M. STOQUERT ne prennent pas part au vote.

Interventions

Mme FELIX :

C'est la même mais cette fois pour les Quatre Vents. Y a-t-il des demandes de vote à main levée ? Je n'en vois pas. Pardon, à bulletin secret. Il y en a au moins un qui suit. Merci Alain MAZE. Y a-t-il des demandes de vote à bulletin secret ? Je n'en vois pas. Étant entendu que Marc STOQUERT et moi-même ne participons pas au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

76. Direction des Ressources Humaines - Tableaux des effectifs - Créations et modifications de postes

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les créations et modifications de postes.

Interventions

M. STOQUERT :

Une délibération qui revient régulièrement, le tableau des effectifs, avec une création de poste dans l'espace public urbain, une création de poste suite à la reprise de Mehun au niveau de l'assainissement, la reconfiguration d'un poste vacant à la Direction du cycle de l'eau, et la création d'un poste pour le suivi de la qualité à la Direction des mobilités. Dans le cadre de la promotion interne, il convient de créer 19 postes qui seront nettoyés au prochain Conseil Communautaire.

Mme FELIX :

En réalité, il y a, de fait, un poste de plus qui concerne l'assainissement par rapport à l'extension sur Mehun. Le reste doit se neutraliser, à terme. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

77. Direction des Ressources Humaines - Fixation des indemnités des élus - Modification du tableau d'indemnités annexé

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées par fonction, venant en remplacement du tableau annexé à la délibération du 23 juillet 2020
Il est précisé que seul le tableau annexé à la délibération du 23 juillet 2020 est modifié et que les autres dispositions de cette dernière restent inchangées.

Interventions

M. STOQUERT :

Direction des Ressources Humaines, prise en charge de la cotisation de l'ordre des infirmiers pour les agents concernés.

M. HAMELIN :

Ce n'est pas le bon dossier...

Mme FELIX :

Il y en a deux autres, M. STOQUERT. Je remercie Stéphane HAMELIN de sa contribution utile au bon déroulé du Conseil.

M. STOQUERT :

Ah oui, Ressources Humaines, fixation des indemnités des élus, modification du tableau d'indemnité annexe.

Mme FELIX :

Voilà, c'est la conséquence des élections que nous avons tenues au début de ce Conseil et c'est donc la liste des élus qui bénéficieront d'indemnités. Qui bénéficiera d'indemnités ? C'est nous tous puisque les conseillers communautaires de Bourges Plus en bénéficient, mais d'indemnités de Vice-Président ou de Membre du Bureau en complément. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

78. Direction des Ressources Humaines - Autorisation de recrutement d'agents contractuels et apprentis

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2023/2024 ;
- d'autoriser le recrutement d'apprentis pour la prochaine rentrée scolaire 2023/2024 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal et aux budgets annexes concernés pour l'exercice 2023 de Bourges Plus.

79. Direction des Ressources Humaines - Prise en charge de la cotisation à l'ordre des infirmiers pour les agents concernés

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de prendre en charge soit directement par la collectivité, soit par remboursement auprès de l'agent sur production des justificatifs, le versement de ces cotisations ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la délibération.

80. Adhésions à la Centrale d'achats de l'informatique hospitalière (CAIH) et au Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser l'adhésion de Bourges Plus à la Centrale d'Achat de l'informatique Hospitalière (CAIH) et au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment le bulletin d'adhésion au RESAH ainsi que toute « convention de Service d'achat centralisé » pour la mise à disposition d'un marché de la CAIH ou « convention spécifique » RESAH et à régler les cotisations correspondantes.

Interventions

Mme FELIX :

Alors, la délibération suivante, je ne sais pas très bien pourquoi elle a été attribuée à Marc STOQUERT parce qu'elle devrait logiquement revenir à Fabrice ARCHAMBAULT. Fabrice, si vous voulez que je la présente, je la présente. Je suis absolument navrée parce qu'elle aurait dû vous être présentée avant puisqu'en fait, c'est une adhésion à la centrale d'achats de l'informatique hospitalière et au Réseau des acheteurs hospitaliers. Nous venons de créer une centrale d'achat intercommunale mais, pour certains achats particuliers, cette centrale d'achats hospitalière qui s'ouvre à d'autres collectivités, peut présenter un intérêt et nous vous proposons d'y adhérer. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et, Fabrice, on vous donnera tous les éléments.

81. Programme d'actions Petites Villes de Demain - Mehun-sur-Yèvre

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de Mme Christine CHEZE-DHO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver, dans le cadre du programme Petites Villes de demain, le projet de territoire décrit dans la convention-cadre ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions.

Interventions

Mme FELIX :

Je prends le relais de Christine CHEZE-DHO pour vous demander d'approuver, dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, le projet de territoire de la commune de Mehun et la convention-cadre annexée à la délibération et ses orientations. La commune de Mehun a élaboré, avec le soutien des services de l'Agglomération, son projet de Petite Ville de Demain avec, notamment, toutes les questions liées à la revitalisation de la centralité. C'est ce programme que nous vous proposons d'adopter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

82. Modification du règlement de l'Aide à l'Implantation Commerciale

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de Mme Christine CHEZE-DHO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les modifications apportées au règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale et artisanale.

Interventions

Mme FELIX :

La délibération suivante est une modification du règlement d'Aide à l'Implantation Commerciale pour, précisément, élargir notre dispositif au Cœur de Ville de Mehun. Dans la délibération précédente, nous avions un axe de lutte contre la vacance commerciale et voilà une déclinaison concrète. On élargit le dispositif à Mehun. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

83. Approbation et signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier Chancellerie-Gibjoncs-Moulon

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de Mme Christine CHEZE-DHO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier Chancellerie-Gibjoncs Moulon ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Interventions

Mme FELIX :

La délibération suivante est très importante pour l'équilibre de notre Agglomération puisque c'est un avenant à la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain pour les quartiers Chancellerie-Gibjoncs-Moulon sur la Ville de Bourges. Vous savez que nous avons, avec le Maire de Bourges, renégocié cette convention avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. Elle nous permet, notamment, de traiter de la question de Cap nord qui est une question de crispations et de difficultés sur ce quartier. Donc, le principal apport de cet avenant est de traiter Cap nord. Cela permet d'intégrer aussi plus d'équipements publics dans la négociation et, notamment, la rénovation d'une deuxième école, l'école des Pressavois, en plus de l'école Paul Arnault ; je me tourne vers l'adjointe à l'éducation du Maire de Bourges. Et puis, cela permet d'acter une reconstitution de logements plus conséquente que ce qui était prévu, qui sera en deux tranches. Donc ici, nous actons qu'il y aura deux tranches donc nous actons bien le programme global de reconstitution de 300 logements, mais nous actons les financements pour la première tranche puisqu'il y aura une revoyure pour caler la seconde. Et puis, quelques éléments complémentaires que je ne vous détaille pas. Alors, cette convention engage, évidemment, financièrement, l'Agglomération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

84. Subvention 2023 - Office du Commerce et de l'Artisanat de Bourges (OCAB)

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de Mme Christine CHEZE-DHO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement de la subvention de 30 000 € à l'OCAB au titre de l'année 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention.

Interventions

Mme FELIX :

Je vous propose de voter la subvention annuelle que nous apportons à l'OCAB, l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Bourges, à hauteur de 30 000 €. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Et, le mot de la fin, je le donne à Jean-Louis SALAK qui me l'a demandé, en rappelant que l'an dernier, à la même époque, nous avons déploré les trombes de grêle qui étaient tombées sur Trouy et que, cette année, c'est sur Mehun que tout cela s'est passé. Jean-Louis, je vous donne la parole.

M. SALAK :

Merci bien, merci Mme la Présidente. Comme vous le savez, lundi 19 juin, une très forte tempête a traversé une partie de notre département, principalement à Preuilley où elle a quasiment dévasté la Ville. Ensuite, elle est passée à travers et elle a traversé la Ville de Mehun, occasionnant aussi des dégâts, moins nombreux qu'à Preuilley, mais néanmoins très importants tant au niveau des habitations qu'au niveau arbres, plantations, notamment de peupleraies comme on a pu le voir tout à l'heure sur les diapositives du SIVY.

À ce titre, je voudrais remercier très chaleureusement d'abord tous les messages de soutien que nous avons reçus de la part d'élus, de la part de chefs de service de l'Agglomération de Bourges aussi, c'était très important, et surtout, l'aide que nous a apporté la Ville de Bourges avec l'envoi de plus d'une vingtaine de personnels et de moyens importants avec des élagueurs, service espaces verts, les agents de la propreté de la Ville, qui nous ont permis, durant deux jours consécutifs, de pouvoir vraiment déjà rendre les accès aux services publics, les écoles en priorité, et également procéder à de très lourds travaux de mise en sécurité de nos parcs publics avec, vraiment, une équipe professionnelle, au top, qui a fait un travail du tonnerre. Donc, tous mes remerciements pour les messages et également pour la Ville de Bourges. Voilà, c'était le côté le plus important.

Le deuxième petit point, c'est plus agréable parce qu'on a un projet vacances. Nous avons à votre disposition mais cela tous les ans, maintenant on commence à prendre l'habitude, le livret du guide Michelin des plus beaux détours de France à laquelle appartient Mehun et que nous tenons à votre disposition dans les petits cartons qui sont là-bas. Donc, ne vous privez pas. Prenez-les, regardez et profitez-en pour découvrir de jolis coins de France. Vous connaissez Mehun, mais il y en a plein d'autres, il y en a 99 autres en France donc profitez-en bien. Merci.

Mme FELIX :

Voilà, le témoignage de Jean-Louis nous fait penser, cher Jean-Marie, qu'il y a peut-être un sens à avoir un plan intercommunal de sauvegarde. Donc, cela sera ton travail. Je vous souhaite une excellente soirée, un très bel été et je vous invite néanmoins à venir boire un verre. Merci en tout cas de votre assiduité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 22h35.

Fait à Bourges, le 16 AOUT 2023

Le secrétaire de séance,



Marc STOQUERT
Membre du Bureau



La Présidente,

Irène FELIX



Les annexes aux délibérations sont consultables au Secrétariat des Assemblées de Bourges Plus aux jours et heures d'ouverture.

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'État et de leur diffusion sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.